

RÉGION SUD

PORTRAIT TERRITORIAL DE LA JEUNESSE



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Provence-Alpes-Côte d'Azur dénombre 833 000 jeunes entre 15 et 29 ans. Cette classe d'âge correspond aux principales compétences exercées par la Région : les transports, les lycées, la formation professionnelle, l'apprentissage, l'enseignement supérieur.

Ce portrait territorial est le fruit de la démarche que j'ai initiée pour établir le diagnostic le plus fiable possible sur les réalités vécues par nos jeunes. Je considère comme un devoir essentiel de leur donner l'opportunité d'une insertion sociale et professionnelle réussie, les moyens d'être pleinement acteurs de leur quotidien. Une telle feuille de route ne peut s'écrire que pour et par la jeunesse qui pourra ainsi s'y projeter, s'y engager et s'y investir.



Aux côtés de tous nos partenaires et sur tout notre territoire, nous devons leur

apporter des réponses concrètes en matière de santé, de mobilité, de logement, d'orientation et de formation, d'insertion professionnelle et d'engagement civique. En tant qu'élus de la République, en tant qu'aménageurs et décideurs locaux, nous devons permettre à notre jeunesse de retrouver le chemin d'une ascension sociale réussie. Les politiques que nous conduisons visent à promouvoir la citoyenneté, l'autonomie, la responsabilité et la réflexion.

La Région Sud a besoin de l'énergie et du talent de sa jeunesse pour son rayonnement, ses activités, son environnement et sa qualité de vie.

Renaud MUSELIER
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le projet des rendez-vous de la jeunesse

La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 a confié aux régions « **un chef de filât** » en matière de jeunesse. Cette disposition législative reconnaît le rôle central de la Région.

Il s'agit donc pour la Région d'organiser le dialogue avec les institutions, les acteurs socio-économiques du territoire et les jeunes eux-mêmes, afin de proposer une politique concertée en direction de la jeunesse qui permette de l'appréhender sans segmentation selon les différentes tranches d'âge ou les différents statuts possibles.

Si cette responsabilité ne lui attribue donc pas de nouveaux pouvoirs prescriptifs, l'Exécutif régional entend cependant l'exercer de façon à disposer d'une vision prospective à l'échelle régionale. Sa finalité est de favoriser **une approche globale de la jeunesse et de leur parcours éducatif**, dans la continuité, de l'école élémentaire jusqu'à l'enseignement supérieur, sans exclure la formation professionnelle et l'apprentissage.

Afin d'aboutir à ces objectifs, La Région a :

- réalisé un état des lieux des politiques jeunesse de la Collectivité
- **rédigé avec les centres ressources un portrait territorial de la jeunesse** (ses caractéristiques, ses données chiffrées et détaillées, ses atouts, son dynamisme),
- **mis en place une enquête auprès de 5 000 jeunes sur les thématiques suivantes :**
 - **L'information et l'orientation jeunesse**, enjeu essentiel à la construction des parcours individuels, à la démocratisation de l'accès à la ressource et à l'information qui doit notamment permettre de prendre en compte les nouvelles pratiques numériques des jeunes,
 - **La construction d'un parcours éducatif** dans un processus d'éducation permanente qui prend en compte l'obligation scolaire et la lutte contre le décrochage scolaire, ainsi que l'ensemble des champs de construction et d'épanouissement nécessaires à la formation d'un citoyen éduqué et épanoui dans la vie de la cité,
 - **La mobilité** des jeunes sur le territoire régional, national, européen et international : elle est aujourd'hui un enjeu déterminant et essentiel pour l'intégration de la personne dans la société (l'adaptabilité à l'emploi, l'ouverture par une expérience internationale, la maîtrise des langues, le rayonnement et l'attractivité de la Région sur le plan international...),
 - **L'insertion sociale et professionnelle** par le développement de compétences, l'accès à la qualification, la valorisation des talents et le développement de l'esprit d'entreprise. Ce qui implique d'offrir aux jeunes un parcours individualisé qui leur permet de construire leur projet professionnel en levant le cas échéant les freins existants (accès au logement, aux soins, aux savoirs de base, à la formation, à l'emploi, à l'entrepreneuriat.),
 - **La promotion de l'engagement des jeunes** afin de créer les conditions d'une citoyenneté active et de fédérer la jeunesse autour des valeurs qui fondent le modèle démocratique et le pacte républicain.

Sommaire

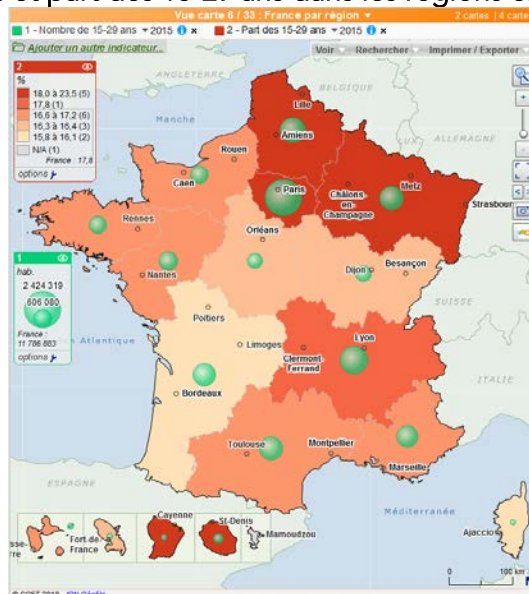
I. La Démographie	4
II. Formation initiale et continue : quels enjeux en Provence - Alpes - Côte d'Azur ?.....	14
III. Condition et cadre de vie	17
IV. Les jeunes et la santé	23
V. La mobilité.....	30
VI. Engagement et diversité	32
VII. La Politique de la ville.....	35
VIII. Sport et culture	37
IX. Source et Glossaire.....	43
X. Les partenaires	45

I. La Démographie

Bien que 833 000 jeunes de 15-29 ans résident en région...

La région concentre 7,3% de la population des 15-29 ans à l'échelle de la France métropolitaine (11,4 millions). Elle se situe en 7ème position juste avant les Pays de la Loire et la Normandie. Les effectifs de cette tranche d'âge en région sont inférieurs de 150 000 à ceux de l'Occitanie et représentent 60% des effectifs en région Auvergne-Rhône-Alpes.

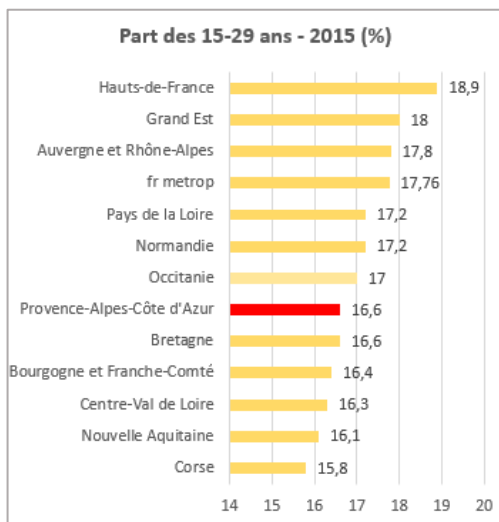
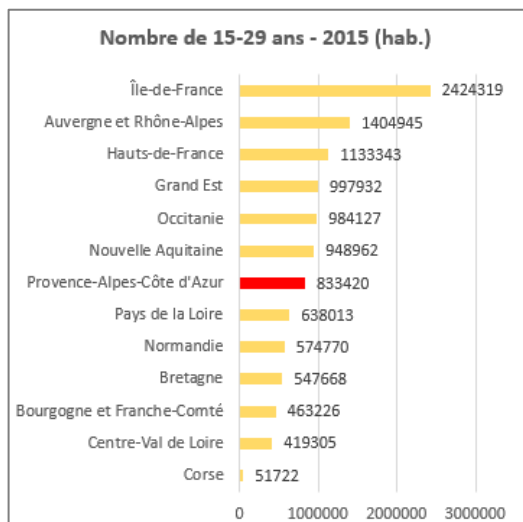
Poids et part des 15-29 ans dans les régions en 2015



Provence-Alpes-Côte d'Azur reste un territoire moins jeune comparé aux autres régions de France métropolitaine...

En 2015, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 833 400 jeunes de 15-29 ans selon l'INSEE (source recensement de la population), soit une proportion 16,6% de la population régionale contre 17,8% à l'échelle nationale.

A l'échelle nationale, cette sous-représentation des jeunes se retrouve également dans le positionnement de notre territoire par rapport aux autres régions : elle se situe seulement en 8ème position des régions les plus jeunes et connaît une situation comparable à l'Occitanie, la Bretagne ou la Bourgogne et France Comté.



moy. fr. :
17,8%

Les métropoles et la vallée du Rhône concentrent la majorité des jeunes

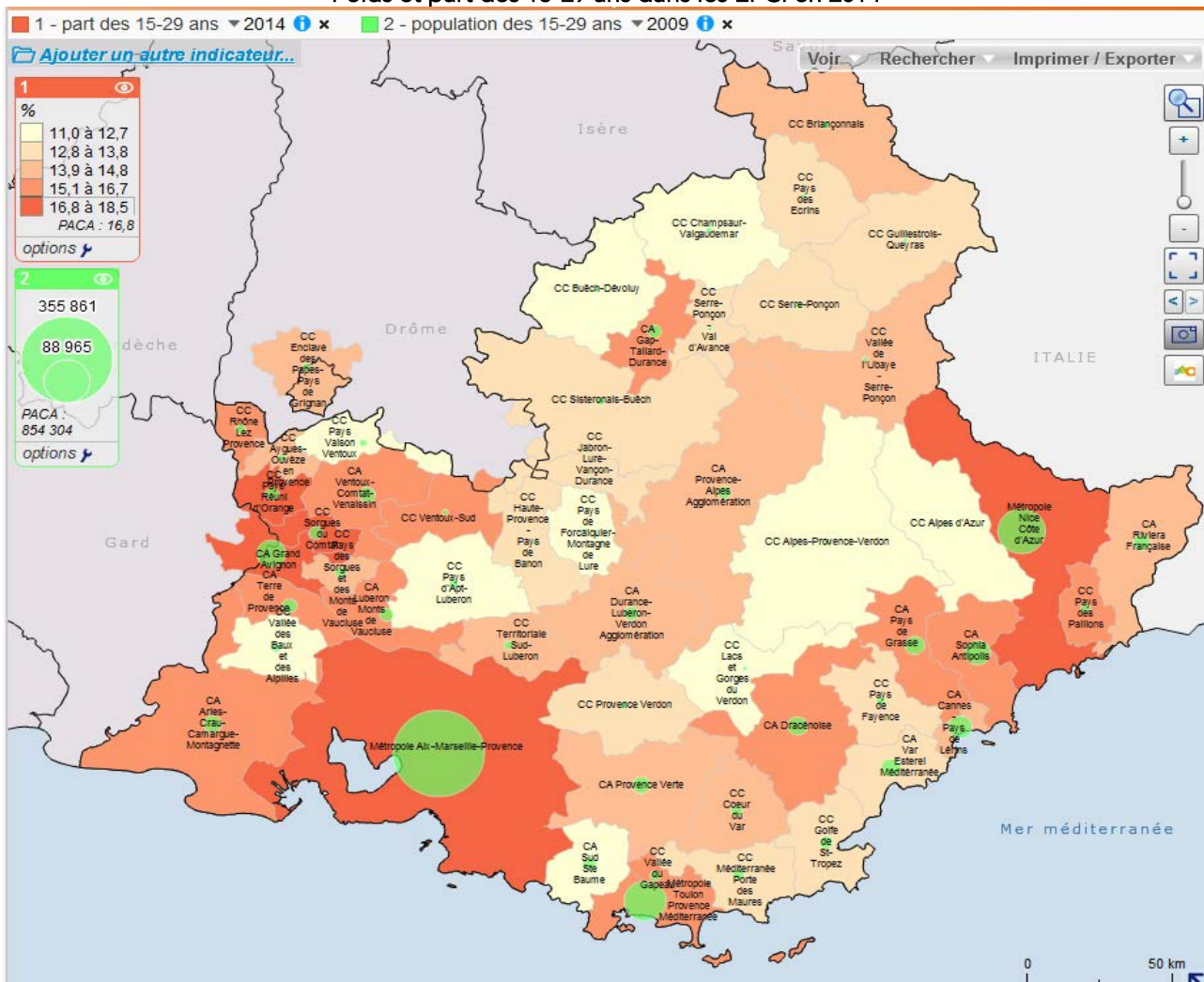
Où résident les 833 000 jeunes en région ? Quels sont les territoires les plus jeunes ? En raison de l'« effet de structure » de la répartition spatiale de la population, on retrouve les jeunes dans les territoires les plus urbains et les plus peuplés. En 2014, les 3 métropoles régionales concentrent 509 000 jeunes de 15-29 ans, soit plus de 60% du total régional. 345 000 jeunes résident au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence : ils représentent 41% du total régional. Les métropoles Nice Côte d'Azur et Toulon Provence Méditerranée comptent respectivement 93 500 (11% du total) et 71 300 (8.5% du total) jeunes de 15-29 ans.

Les 16 communautés d'agglomération regroupent 233 000 jeunes de 15-29 ans, soit 27,6% des effectifs régionaux pour des effectifs moyens par agglomération de 17 900 jeunes.

Les 33 communautés de communes regroupent 101 000 jeunes de 15-29 ans, soit 12% des effectifs régionaux pour des effectifs moyens par communauté de communes de 3060.

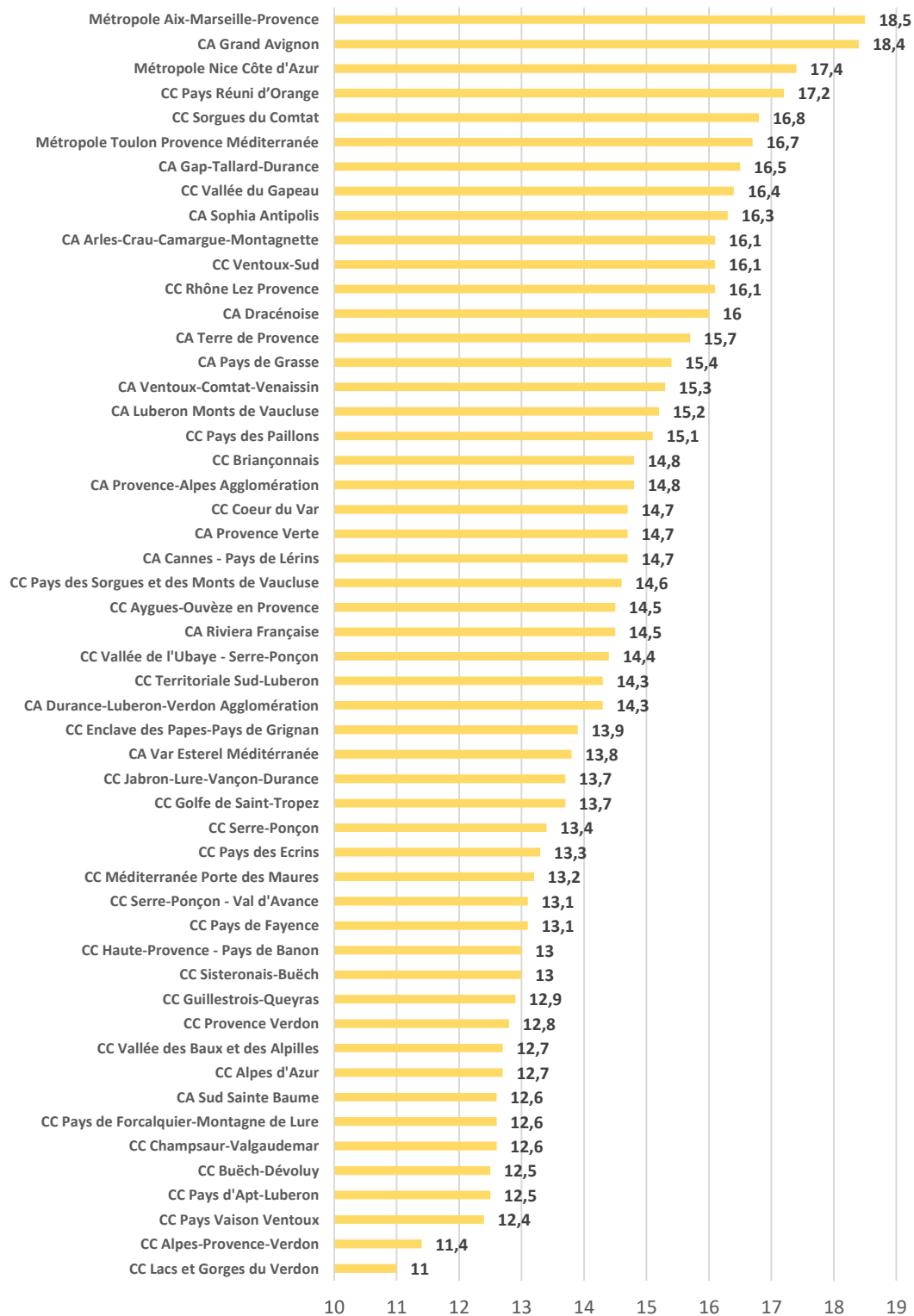
Quels sont les EPCI les plus jeunes ? Cinq territoires enregistrent un taux de jeunes de 15-29 ans supérieur ou égal à la moyenne régionale (16,8%). Les 2 territoires les plus jeunes de la région sont la Métropole Aix-Marseille-Provence (18,5%) et CA du Grand Avignon (18,4%). Après la Métropole Nice Côte d'Azur qui est en troisième position (17,4%), figurent deux EPCI de l'aire urbaine avignonnaise : la CC du Pays Réuni d'Orange (17,2%) et la CC Sorgues du Comtat (16,8%).

Poids et part des 15-29 ans dans les EPCI en 2014



part des 15-29 ans dans les EPCI 2014

(source RP INSEE)

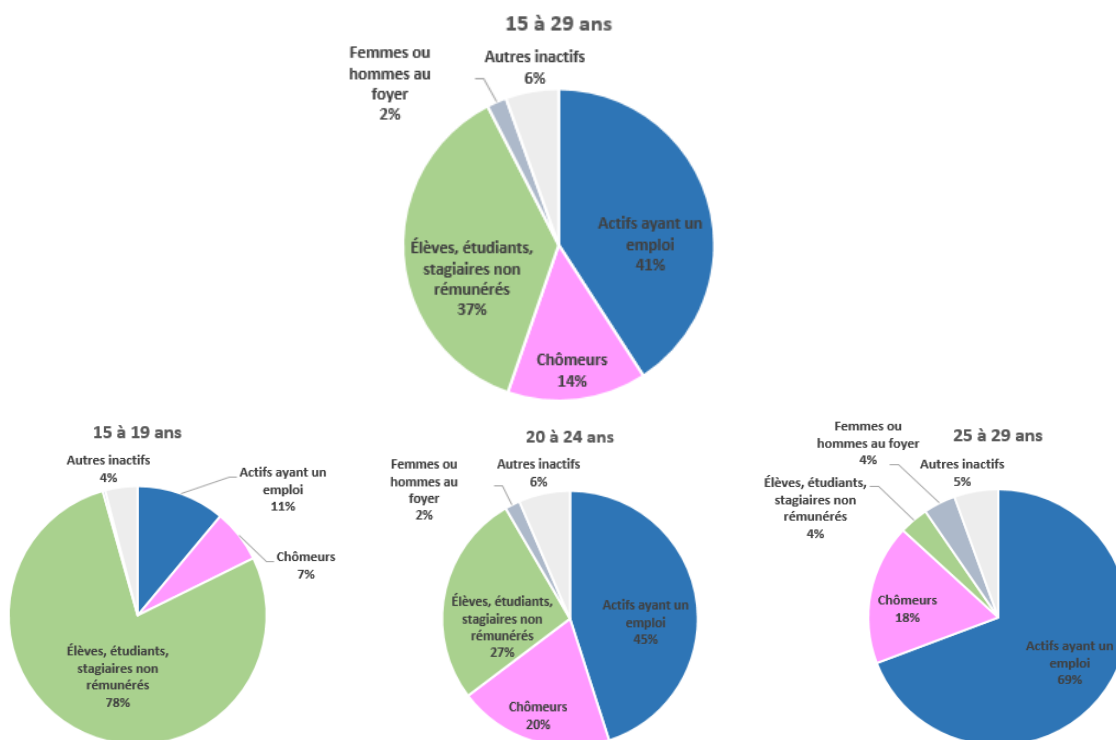


L'activité des jeunes change au fur et à mesure que l'autonomisation progresse

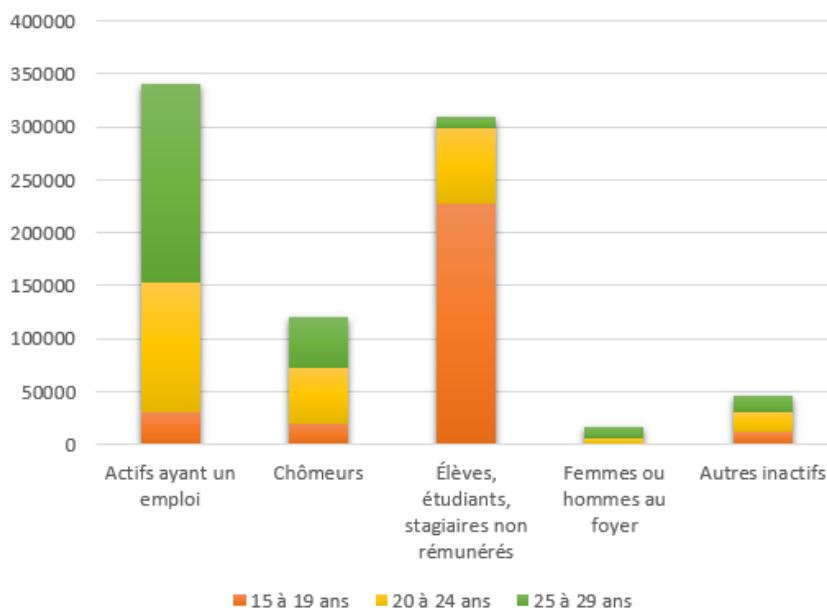
En 2015, selon le recensement de la population, 340 500 jeunes âgés entre 16-29 ans travaillent, soit 4 jeunes sur 10. 120 500 ont déclaré être chômeur, soit 14.5 % d'entre-eux. 309 500 suivent encore des études, soit près de 4 sur dix. Enfin, 17 000 sont des femmes ou des hommes au foyer (2%) et plus de 45 800 ne sont pas sur le marché du travail sans être femmes ou hommes au foyer (5.5%).

Le type d'occupation change selon l'âge du fait de leur entrée progressive sur le marché du travail : entre 15 et 19 ans, ils sont près de 8 sur 10 à être encore élèves ou étudiants contre seulement 4% entre 25-29 ans. Dans le même temps, on observe une progression forte de la proportion de jeunes occupant un emploi : 11% pour les 15-19 ans, 45% pour les 20-24 ans et 69 % pour les 25-29 ans. La part des jeunes actifs au chômage n'est que 6.5% pour les 15-19 ans alors que cette proportion s'élève à 20% chez les 20-24 ans, pour baisser à 18% chez les 25-29 ans.

Répartition des jeunes (en nb) de 15 à 29 ans en région selon l'activité et selon la tranche d'âge RP 2015



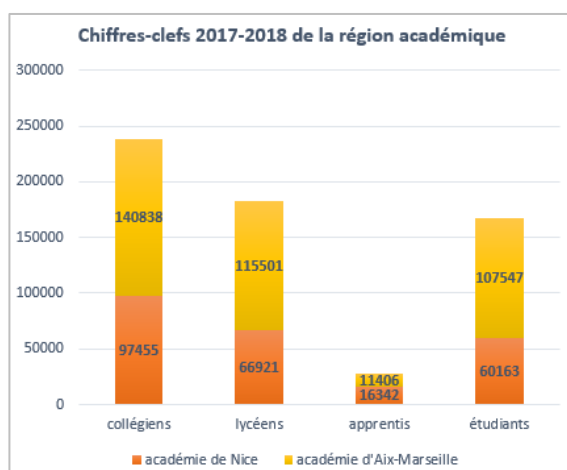
Répartition des jeunes (en nb) de 15 à 29 ans en région selon l'activité RP 2015



Qui sont les collégiens et les lycéens ?

La région compte 238 000 collégiens : dans les académies d'Aix-Marseille et de Nice, le secteur privé concerne respectivement 19,8% et 15,5%. Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) accueillent 5 100 collégiens, soit 2% d'entre-eux. Les dispositifs de l'éducation prioritaires (REP et REP+) au sein du second degré concernent 38 328 élèves, 7 859 dans l'académie de Nice et 30 469 dans celle d'Aix-Marseille.

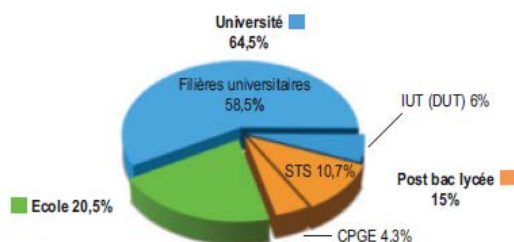
La région compte 182 422 lycéens : 27% dépendent des lycéens professionnels et 73% de lycéens généraux et technologiques. Au sein des lycées généraux et technologiques de l'académie d'Aix-Marseille, le secteur privé concerne 21,4% des lycéens inscrits entre la seconde et la terminale.



Qui sont les étudiants ?

La région compte 168 000 étudiants : 107 547 au sein de l'académie d'Aix-Marseille et 60 163 au sein de l'académie de Nice. Environ 60% d'entre-eux suivent des filières universitaires. Environ 20% sont inscrits à des formations en Ecoles et 15% à des cursus Post-Bac Lycées.

Académie de Nice



*881 élèves de CPGE en double inscription sont comptabilisés dans les universités et retirés du total étudiants

Filières universitaires*	Effectifs
Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines	9 687
Droit, Sciences politiques	5 244
Sciences économiques	5 596
A.E.S.	519
Sciences	7 202
Médecine et pluri santé	3 836
Odontologie	382
S.T.A.P.S.	2 058
I.U.T. (hors licence pro)	3 594
ESPE	1 539
Total	39 657

*y compris écoles ingénieurs universitaires et élèves CPGE en double inscription
Rentrée 2016

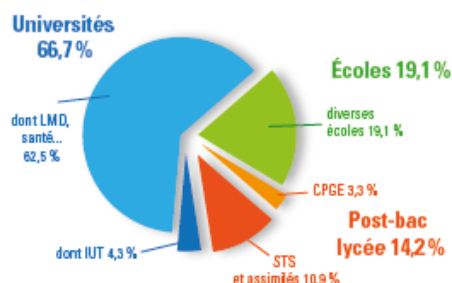
Cursus Post-Bac Lycées*	Effectifs
STS et assimilés	6 484
CPGE	2 570
Total	9 054

*y compris hors contrat
Rentrée 2016

Formations en Écoles	Effectifs
Écoles de commerce, Gestion, Vente*	5 611
Écoles d'ingénieurs (hors universitaire)*	834
Ecoles et formations (Ecoles d'Arts, Paramédicales, Autres)**	5 888
Total	12 333

*Rentrée 2016 - **Rentrée 2015

Académie d'Aix-Marseille



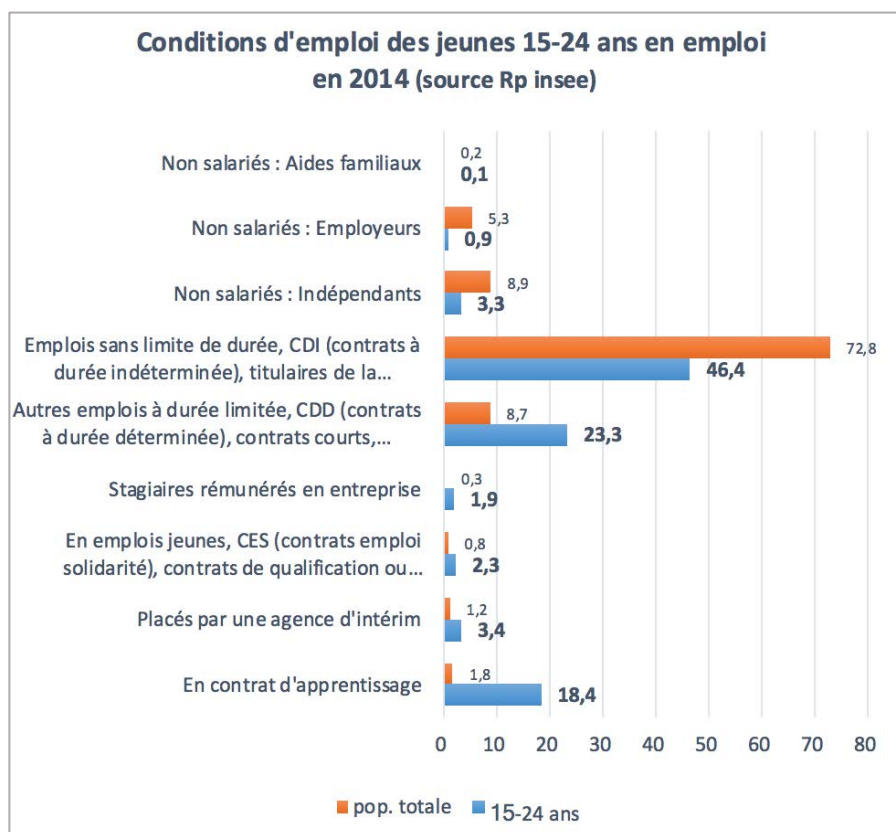
Filières universitaires	Effectifs
Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines	16 849
Sciences	17 044
Droit	11 313
Santé	11 154
Économie Gestion	7 622
IUT	4 588
ESPE	3 200
Total	71 770

Cursus Post-Bac Lycées	Effectifs
STS et assimilés	11 700
CPGE	3 534
Total	15 234

Formations en Écoles	Effectifs
Écoles Paramédical et Social	7 713
Écoles Commerce, Gestion, Comptabilité	5 501
Écoles Arts, Architecture et Culture	2 700
Écoles Ingénieurs	2 359
Autres	2 270
Total	20 543

Les jeunes actifs ont des conditions d'emploi moins favorables que le reste des actifs...

En 2014, sur les 346 000 jeunes en emploi, 93% sont salariés et parmi-eux, seulement un cinquième est à temps partiel. Les conditions d'emploi des jeunes de 15-24 ans présentent des différences notables par rapport aux actifs des autres tranches d'âge. Ils sont d'abord et naturellement bénéficiaires de contrats de travail spécifiques du fait de leur statut d'entrant sur le marché du travail : stagiaires pour 1,9% (contre 0,3% pour l'ensemble des actifs occupés) ; emplois jeunes, CES, etc. pour 2,3% (contre 0,8%) ; apprentis pour 18,4% (contre 1,8%). Ils sont par ailleurs beaucoup plus concernés par la précarité des conditions de travail : 3,4% sont en intérim (contre 1,2% pour l'ensemble des actifs occupés) et 23,3% en contrat à durée limitée (contre 8,7%). Seule la moitié des jeunes bénéficient d'un contrat de travail sans limite de durée (CDI ou titulaire de la fonction publique) contre les trois quarts de l'ensemble des actifs occupés. 3,3% ont un statut d'indépendant contre 8,9% de l'ensemble des actifs occupés.



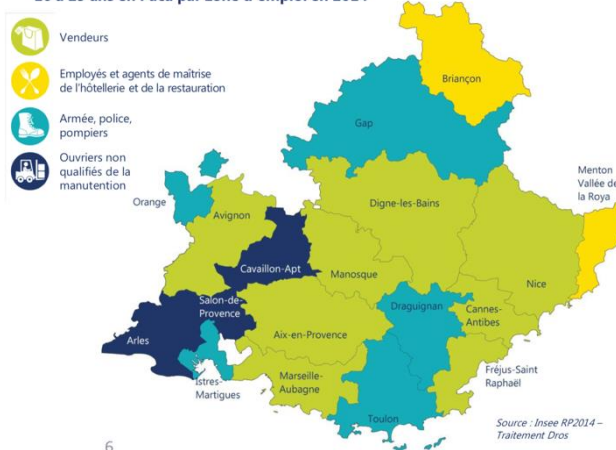
Ils trouvent des emplois dans les secteurs économiques recherchant la flexibilité

10 Les 10 métiers les plus présents chez les jeunes de 16 à 29 ans en Paca en 2014



Source : Insee RP2014 –
Traitement Dros

11 Le métier le plus présent chez les jeunes de 16 à 29 ans en Paca par zone d'emploi en 2014



Plus de 59 000 demandeurs d'emploi catégories ABC ont moins de 25 ans

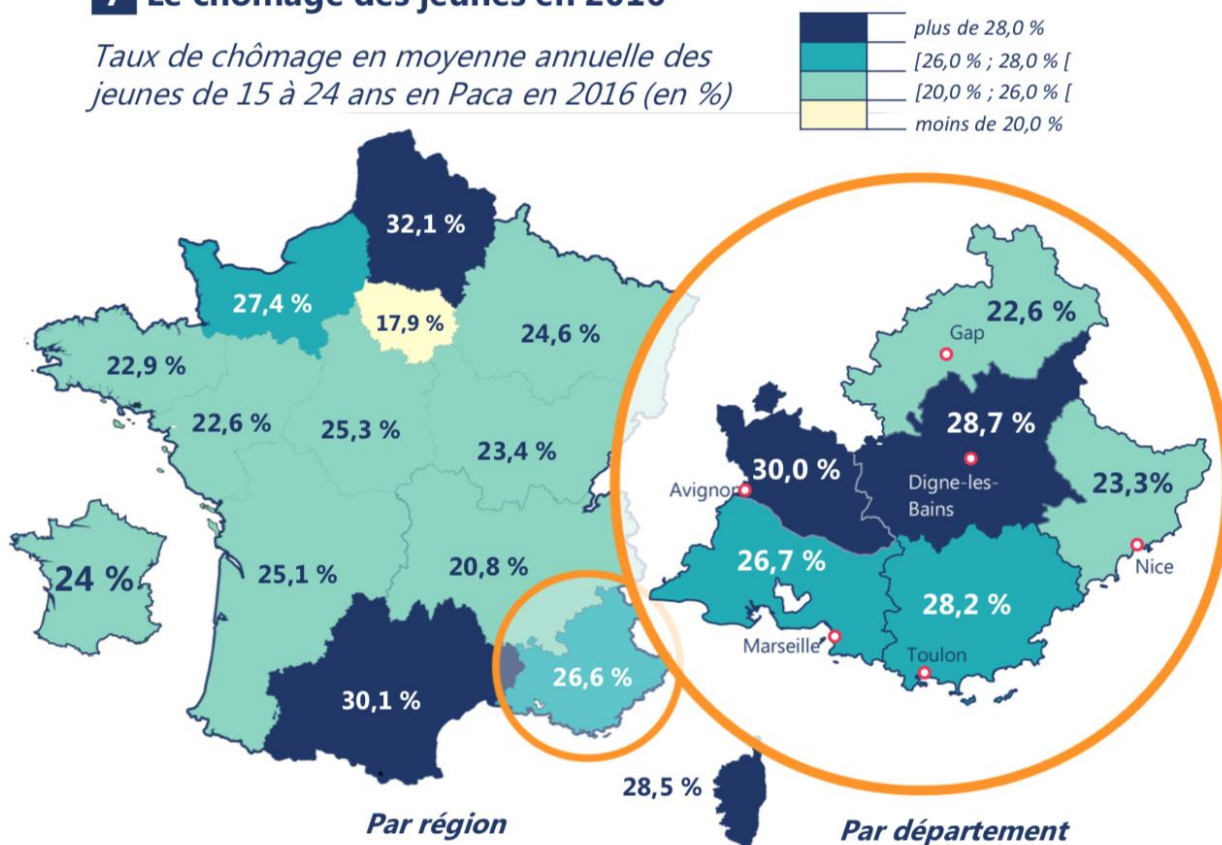
Selon la Direccte Paca (chiffres clefs 2017), en 2016, le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans s'élevait en région à 26,6%, contre 11,4% de l'ensemble de la population active. En France métropolitaine, les jeunes étaient légèrement moins touchés (24,1%) contre 9,8% de l'ensemble de la population active.

Les départements les plus touchés par le chômage des jeunes sont le Vaucluse et les Alpes de Haute-Provence. Comme le souligne le graphique ci-dessous, l'accès durable à l'emploi pour les jeunes sortis de formation initiale dépend fortement du niveau de chômage des territoires où résident les jeunes.

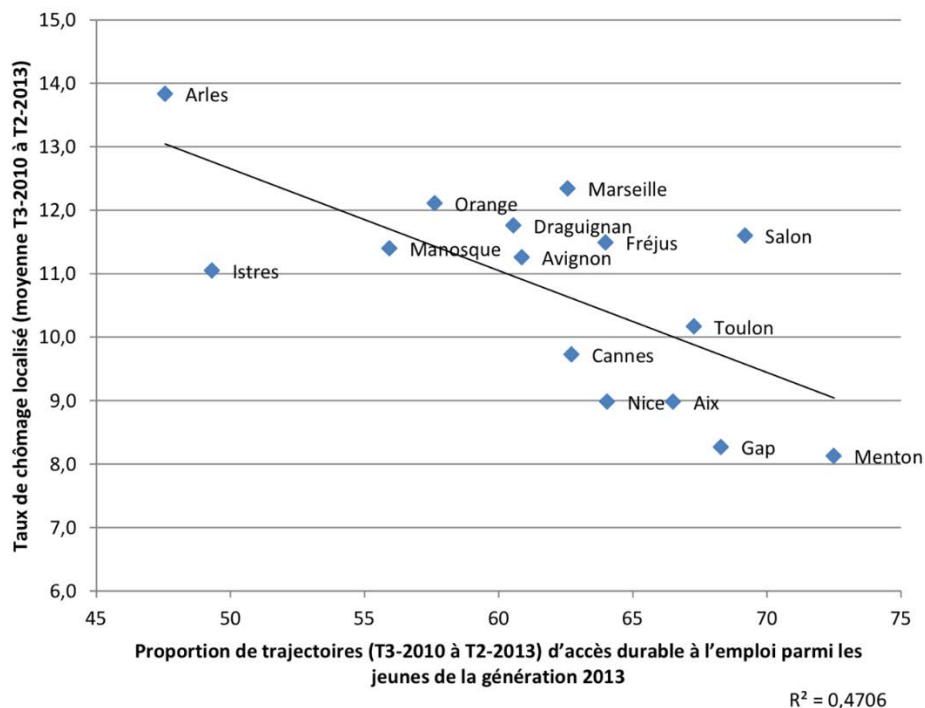
Au 31/12/2016, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C de moins de 25 ans s'élevait à 59 350 : 30 920 hommes et 28 430 femmes. Ils représentaient ainsi 12,4% de l'ensemble des chômeurs contre 13,5% en France métropolitaine.

7 Le chômage des jeunes en 2016

Taux de chômage en moyenne annuelle des jeunes de 15 à 24 ans en Paca en 2016 (en %)



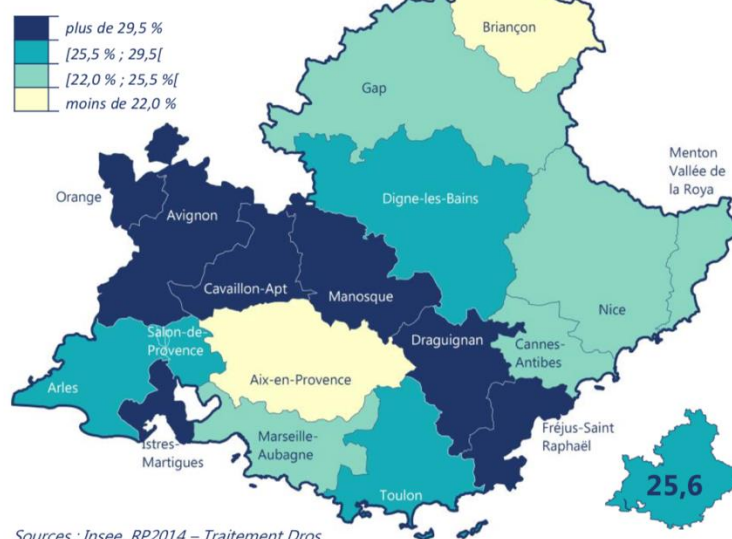
L'accès durable à l'emploi pour les jeunes sortis de formation initiale conditionné par le contexte économique local (source ORM 2017)



Source : Insee RP2014 – Traitement Dros

8 Les jeunes éloignés de l'emploi en 2014

Part des jeunes de 18 à 24 ans éloignés de l'emploi (NEET) en Paca par zone d'emploi (en %)



Quels sont les profils de jeunes les plus éloignés de l'emploi ?

<https://www.orm-paca.org/Quels-sont-les-profils-des-jeunes-eloignes-de-l-emploi>

Les résultats suivants sont issus de l'enquête Génération auprès des sortants du système scolaire en 2010, interrogés en 2013 sur les trois premières années de leur parcours professionnel.

55 100 jeunes sont sortis du système éducatif en 2010 en Provence - Alpes - Côte d'Azur pour entrer dans la vie active. Parmi eux, 36 % s'inscrivent dans des parcours d'insertion éloignés de l'emploi, soit parce qu'ils sont marqués par un chômage ou une inactivité durable, soit parce qu'ils bénéficient de retour en formation ou de reprise d'études. Ils sont 32 % en France.

Le parcours de transition école-entreprise est plus difficile en région qu'en France. En effet, les jeunes qui ont terminé leurs études en région s'exposent 1,2 fois plus souvent qu'en France aux menaces d'intégrer un parcours d'insertion éloigné de l'emploi.

33 % seulement des jeunes éloignés de l'emploi sont sans diplôme. Être non-diplômé en région est moins discriminant qu'en France.

Pour autant, le diplôme continue à protéger du chômage et favorise l'accès à un emploi stable. Un jeune non diplômé en région encoure 5 fois plus de risque de s'inscrire dans un parcours d'insertion éloigné de l'emploi dans les trois premières années de sa vie professionnelle qu'un jeune diplômé du supérieur.

53 % des jeunes éloignés de l'emploi sont des femmes. Néanmoins pour un même niveau de diplôme, la probabilité d'intégrer un parcours non durable est supérieure pour les femmes en Provence - Alpes - Côte d'Azur. Être une femme en région est plus discriminant qu'en France.

D'une façon générale, quel que soit le diplôme, le sexe est une caractéristique défavorable pour l'insertion professionnelle, même si son influence est moindre dans le parcours que celle du diplôme, qui reste le premier facteur à prendre en compte. On s'aperçoit aussi que les effets de ces deux variables se cumulent : ne posséder aucun diplôme est un facteur aggravant les difficultés d'insertion, qui se trouvent intensifiées dans le cas des femmes.

22 % des jeunes éloignés de l'emploi sont des enfants d'ouvriers et 15 % sont des enfants de cadres. Les enfants issus d'un milieu social favorisé sont mieux protégés des parcours éloignés de l'emploi, à niveau de formation donné. Les enfants d'ouvriers ont 1,4 fois plus de risque d'être concernés par des parcours d'emplois non durables que les enfants de cadres. Le milieu social intervient dans la trajectoire d'accès à l'emploi.

22 % des jeunes éloignés de l'emploi ont leurs deux parents nés à l'étranger et 57 % ont leurs deux parents nés en France.

L'origine interfère négativement sur la situation d'emploi durant les premières années d'insertion. Un jeune en région dont les deux parents sont nés à l'étranger est 1,5 fois plus exposé aux risques de trajectoires d'emploi non durable (ce taux est supérieur à celui de la moyenne nationale qui est de 1,2).

Source : *Coralie Cogoluegnes, Cécile Reveille-Dongradi, Observatoire régional des métiers (ORM), <https://www.orm-paca.org/Quels-sont-les-profils-des-jeunes-eloignes-de-l-emploi>.*

II. Formation initiale et continue : quels enjeux en Provence - Alpes - Côte d'Azur ?

Comment s'orienter, où trouver les informations ?

Étape préalable essentielle à une – bonne – entrée en formation, l'information des jeunes et l'orientation pour tous permettent un accompagnement individualisé pour, d'une part ouvrir les possibles en fonction des compétences et des motivations et d'autre part mettre en cohérence les volontés individuelles avec la réalité socioéconomique du territoire.

Les nombreux acteurs du Service public régional de l'orientation (SPRO) sont répertoriés sur le site www.orientationsud.fr et offrent, selon les besoins, différents niveaux d'accompagnement, allant de l'information sur les métiers et les formations au conseil en évolution professionnelle, en passant par la prescription de formation ou l'accompagnement aux démarches de Parcoursup.

Source : **Christian Salque**, Centre régional information jeunesse (CRIJ).

Les années lycée

À la rentrée scolaire 2016-2017, près de 202 500 jeunes préparent un diplôme principalement dans un lycée de l'Éducation nationale, de l'enseignement agricole ou dans un centre de formation pour apprentis (toutes années de formation confondues). Plus de six jeunes sur dix suivent un cursus général ou technologique (de la seconde à la terminale), près de quatre sur dix préparent un diplôme professionnel (CAP, bac pro, etc.).

Des jeunes en situation d'illettrisme

En 2017, 1 jeune français sur 10 est repéré en difficulté de lecture lors des Journées Défense Citoyenneté en région. Les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse sont les plus touchés. Pour les jeunes les plus en difficulté, cela rend très difficile la validation d'un diplôme ou l'insertion sur le marché du travail.

L'accès à une formation continue, qui permet aux jeunes de reprendre confiance dans leur capacité à apprendre et de se remobiliser sur ces apprentissages de base, peut offrir une seconde chance.

Source : **Laurence Buffet**, Centre ressources illettrisme (CRI), www.education.gouv.fr/cid58761/journee-defense-et-citoyennete-2017-plus-d-un-jeune-francais-sur-dix-en-difficulte-de-lecture.html.

Les années fac

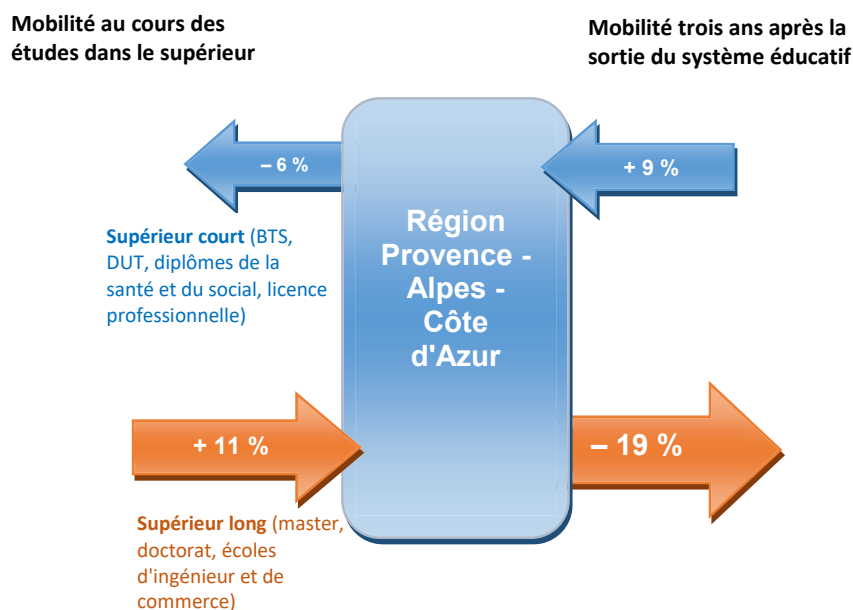
138 000 étudiants et apprentis sont inscrits dans des études post-bac en région à la rentrée 2016-2017. La situation régionale est très polarisée : la proportion de bac + 5 et plus et celle des sortants sans diplôme sont toutes deux plus importantes qu'en France. Les niveaux intermédiaires (bac + 2 à bac + 4) posent question, notamment vis-à-vis des catégories d'emploi de techniciens et d'agents de maîtrise pour lesquels l'appareil de formation apparaît sous-dimensionné.

Presque un tiers des étudiants qui commencent des études supérieures ne valident pas leur diplôme. Ils se retrouvent au final sur le marché du travail avec un bac en poche, compromettant fortement leurs chances d'insertion dans l'emploi. Quant aux BTS et DUT, ils sont très prisés par les entreprises et garantissent le plus souvent une insertion durable. Après un DUT, huit jeunes sur dix (trois sur dix pour les BTS) poursuivent des études jusqu'au niveau d'ingénieur, accentuant le manque de techniciens et d'agents de maîtrise.

Après le diplôme, la région attire les bac + 2 et bac + 3, mais les bac + 5 partent

Au moment de l'insertion sur le marché du travail, la région perd une petite proportion des étudiants préparant un diplôme du supérieur court (bac + 2 et bac + 3), mais elle attire ceux d'autres régions (*schéma 1*). Pour une minorité d'entre eux, il s'agit d'un retour dans leur région d'origine. Pour les autres, cette mobilité s'explique par la présence de métropoles. Pour les étudiants et diplômés d'un bac + 5 et plus, les mobilités sont inversées : attractive en phase de formation, la région perd des diplômés au moment de l'insertion.

Schéma 1 : La migration des étudiants et des jeunes diplômés



Source : Céreq – Génération 2010, enquête 2013 au niveau national et extension régionale – Traitement ORM.

L'apprentissage comme accélérateur d'insertion à court et moyen terme

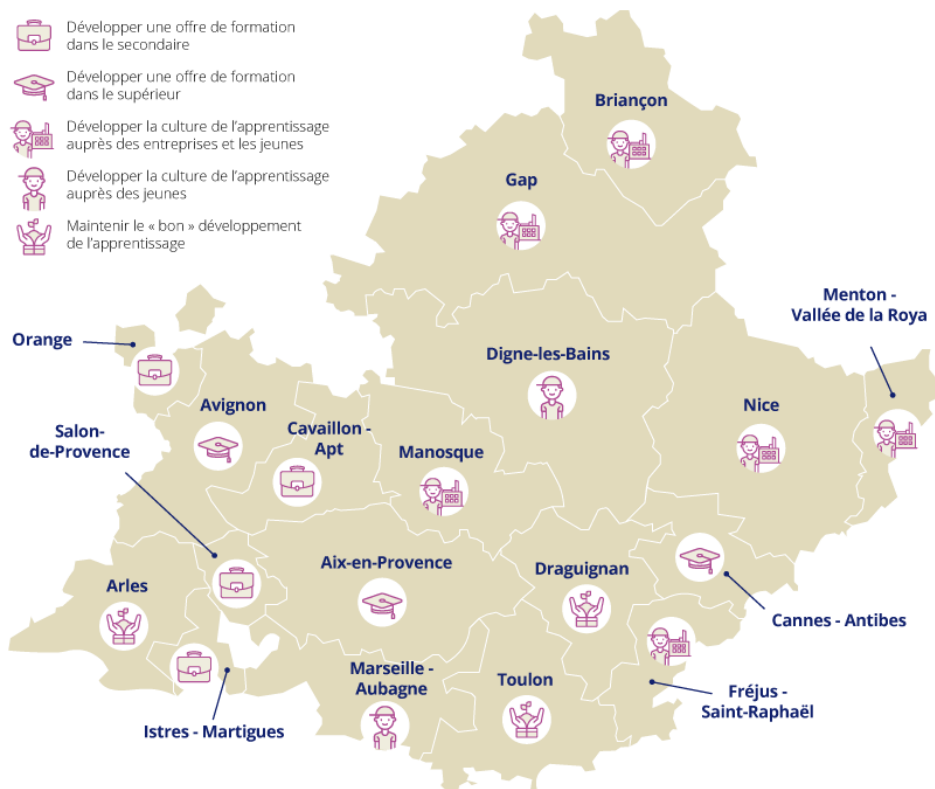
Au 31.12.2016, on compte 27 600 apprentis en région, dont les trois quarts visent un diplôme de niveau CAP ou bac. Alternative au lycée, l'apprentissage joue aussi un rôle face au décrochage scolaire. Il offre la possibilité d'obtenir un diplôme ainsi qu'une expérience professionnelle. Quand ils finissent leur formation (près d'un jeune sur cinq rompt son contrat avant son terme) les taux d'emploi des anciens apprentis sont supérieurs à ceux des ex-lycéens, tout particulièrement pour les CAP et bac. Mais au bout de sept ans, les apprentis de niveau bac, devenus salariés, occupent les mêmes types d'emploi que les lycéens.

Ce n'est pas le cas pour les apprentis de niveau CAP, insérés plus facilement et ayant trouvé des postes plus « en lien » avec leur formation, qui se retrouvent au final dans des situations avec peu de promotion, de faibles progressions salariales car plus souvent employés par des petites entreprises. À l'inverse, les sortants de lycée, qui ont eu plus de difficulté à trouver une place sur le marché du travail, occupent des emplois plus diversifiés se traduisant *in fine* par plus de possibilités d'évolution.

L'apprentissage peut encore se développer en région

Trois grands leviers d'action permettraient de faire évoluer l'apprentissage au niveau local : le développement des formations dans le secondaire et/ou dans le supérieur, la sensibilisation des jeunes et/ou des entreprises, le maintien d'un équilibre déjà présent (*carte 1*). Sur les 18 zones d'emploi que comporte la région, huit sont concernées par ce manque de sensibilisation des jeunes et des entreprises. Toutes les conditions y sont réunies pour que l'apprentissage se développe, mais les jeunes ne trouvent pas d'entreprises locales pour signer leur contrat, ou inversement, les entreprises doivent attirer des jeunes de zones voisines.

Carte 1 : Les enjeux de développement de l'apprentissage selon les zones d'emploi



La formation continue : des prises en charge différenciées selon les financeurs

Toute personne ayant quitté le système éducatif et suivant une formation, de quelques heures ou de plusieurs mois, relève de la formation continue : demandeurs d'emploi, salariés ou indépendants. 65 240 entrées en formation de personnes en recherche d'emploi ont été enregistrées en région en 2017. Chaque statut permet l'accès à différents dispositifs de formation, financés par différents opérateurs dont les principaux pour les demandeurs d'emploi sont les conseils régionaux, Pôle emploi et les OPCA.

Toutes les formations ne visent pas l'obtention d'une qualification. La part de ce type de formation tend même à diminuer. Pourtant, l'obtention d'un diplôme ou d'un titre peut être synonyme, dans certain cas, d'accès à un premier niveau de qualification, de possibilité d'évolution ou de reconversion professionnelle facilitant ainsi l'accès ou le retour à l'emploi.

Aide pour l'information et l'orientation des jeunes

- ➔ La Région subventionne les missions locales et le Service public régional à l'orientation (www.orientationsud.fr).
- ➔ Elle finance également le réseau des 112 bureaux d'information jeunesse (CRIJ).
- ➔ Elle aide ses administrés à obtenir une validation des acquis de l'expérience via la création de « chèque accompagnement » permettant de rémunérer des organismes qui aident à préparer la validation des acquis par un jury et via le financement de l'Afpa.

Source : Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur.

III. Condition et cadre de vie

Être diplômé permet de mieux s'insérer

Des conditions d'emploi moins favorables en région

Trois ans après leur sortie du système éducatif en Provence - Alpes - Côte d'Azur, 64 % des jeunes sont en emploi (67 % en France). Leurs conditions d'emploi sont plus difficiles en région : moins d'emploi à durée indéterminée (EDI : non-salarié, CDI ou fonctionnaire) plus de contrats à temps partiel et des salaires globalement inférieurs.

Pour autant, en région comme en France, le diplôme continue de protéger du chômage et de favoriser l'accès à un emploi stable. Un jeune non diplômé en région a 5 fois plus de risque de s'inscrire dans un parcours d'insertion éloigné de l'emploi dans les trois premières années de sa vie professionnelle qu'un jeune diplômé du supérieur. Ainsi, 74 % des diplômés de bac + 5 et plus ont occupé au moins un EDI au cours de ces trois années pour seulement 35 % des non-diplômés.

Le type de diplôme est également un facteur déterminant en matière d'insertion : les diplômés d'un bac professionnel ou technologique ont une meilleure insertion que ceux ayant un bac général. Les titulaires de bacs industriels s'insèrent globalement mieux que les bacheliers du tertiaire.

La Garantie jeunes

C'est un engagement d'un an entre un jeune et sa mission locale pour un accompagnement collectif, un suivi personnalisé et des périodes en entreprise. Son objectif est d'amener les jeunes de 16 à 25 ans en grande précarité, ni en emploi et ni en formation à s'installer de façon autonome dans la vie active.

Source : *Lila Bua*, Association régionale des missions locales (ARDML)

Sur les trois années de parcours, 9 jeunes sur 10 ont eu au moins un emploi

Au cours des trois premières années de vie active, en région comme en France, 9 jeunes sur 10 ont eu au moins un emploi, généralement à durée déterminée (intérim, contrat aidé ou CDD). Le premier emploi obtenu est à durée déterminée pour deux tiers des jeunes.

Si les trajectoires d'insertion professionnelle sont plus difficiles en région qu'en France (*graphique 1*), c'est encore plus vrai pour les enfants d'employé et d'ouvrier et les jeunes issus de l'immigration. En effet, 67 % des enfants de cadre accèdent de façon durable à l'emploi, contre 47 % des enfants d'employé ou d'ouvrier, comme des jeunes issus de l'immigration.

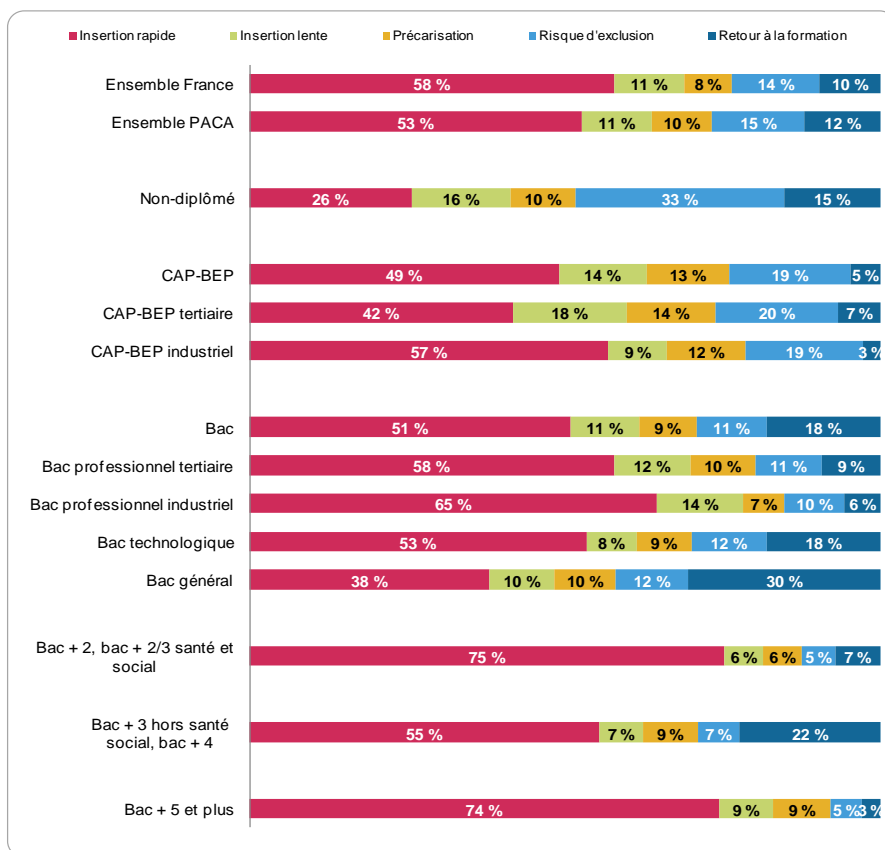
Ces derniers courent plus souvent le risque d'être exclus du marché du travail (20 %) que les enfants d'employé et d'ouvrier (16 %) ou les enfants de cadre (3 %).

Des effets réels de la formation qualifiante sur l'emploi à deux ans

Deux ans après avoir suivi une formation diplômante, les stagiaires de formation du Service public régional de formation permanente et d'apprentissage (SPRFPA) de niveaux CAP-BEP et bac affichent un taux d'emploi (60 %) nettement supérieur à celui des jeunes et adultes de mêmes caractéristiques n'ayant pas suivi ce type de formation (50 %). La plus-value de la formation est maximale pour les personnes qui ne possédaient aucun diplôme en entrée et sortent avec un premier niveau de qualification reconnu, et pour celles qui possédaient un bac, souvent général, et ont pu obtenir un bac professionnel.

Graphique 1 : Trajectoires d'accès à l'emploi au cours des trois premières années de vie active

Sans qualifications : sortants de 3^e, de 1^{re} année de CAP, BEP, BP, de première, de 1^{re} et 2^e année de bac professionnel.
Autres non-diplômés : sortants de dernière année de CAP, BEP, BP et bac professionnel, de terminale.



Définitions des trajectoires

La trajectoire d'insertion rapide : une insertion rapide, peu de périodes de chômage au cours des trois années.

La trajectoire d'insertion lente : un accès à l'emploi plus lent après une période de chômage ou d'inactivité.

La trajectoire de précarisation : après un premier accès à l'emploi, les jeunes connaissent de nombreux allers-retours entre l'emploi et le chômage (voire l'inactivité).

La trajectoire de risque d'exclusion : le chômage domine, soit de façon récurrente avec des entrées-sorties de l'emploi fréquentes, soit de façon durable.

La trajectoire de retour à la formation : reprise de formation (hors alternance) après un passage plus ou moins long sur le marché du travail.

Source : Céreq – Génération 2010, enquête 2013 au niveau national et extension régionale – Traitement ORM.

Le niveau de diplôme requis pour exercer les emplois augmente globalement

29 % des actifs en emploi de 50 ans et plus n'ont aucun diplôme. Parmi les moins de 30 ans en emploi, ils ne sont plus que 17 %. L'élévation du niveau de formation de la population est donc avérée mais elle est à nuancer selon les métiers. Par exemple, les embauches d'agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme se font aujourd'hui avec un diplôme du supérieur, alors qu'avant peu importait que l'on ait ou pas un diplôme. Pour d'autres au contraire, le niveau de diplôme requis à l'embauche reste identique entre les générations (ingénieur de l'informatique mais aussi ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal).

L'accroissement du nombre de diplômés a des effets pervers

En période de chômage élevé, et/ou de crises successives, les chômeurs ou les jeunes se portant pour la première fois sur le marché du travail peuvent accepter de dévaluer leur diplôme pour postuler à des emplois *a priori* moins qualifiés. Face à pléthore de candidats, les employeurs peuvent ainsi choisir de recruter pour le même salaire des personnes plus diplômées. Ce phénomène est appelé le déclassement. Il est massivement observé dans certains types d'emplois, notamment l'emploi public.

Si trente-deux métiers étaient facilement accessibles aux non-diplômés, seuls cinq sont encore dans ce cas aujourd'hui. De ce fait, la trajectoire de formation initiale surdétermine la trajectoire professionnelle dans notre pays et interroge clairement la place de l'expérience acquise ou des compétences non repérées par un diplôme dans la vie professionnelle.

Aides pour les lycées, l'enseignement supérieur et la recherche

- ➔ De façon volontariste, la Région subventionne des programmes pour les lycéens en vue d'éviter le décrochage scolaire (630 jeunes par an, 344 000 euros au total pour 2016 et 2017), ainsi que pour permettre à des jeunes des quartiers politiques de la ville de poursuivre des études supérieures (270 jeunes par an 140 600 € pour les années 2016 et 2017). Il existe aussi le dispositif « Cordées de la Réussite » mis en place par le rectorat et soutenu par la Région en 2018 (300 000 euros, 5350 jeunes). Enfin, des cours de soutien en français sont aussi financés grâce à une aide régionale (450 jeunes, 150 000 euros pour l'année 2017).
- ➔ La Région met aussi en place un dispositif volontariste de bourses au mérite pour les bacheliers ayant obtenu la mention très bien (900 lauréats, 3 259 496 euros pour les années 2016 et 2017)
- ➔ Toujours de manière volontariste et afin de recréer un espace de sécurité aux abords des lycées, la Région met également en place le Programme Régional de Médiation Sureté à caractère Éducatif (PRMSE) pour un budget de 5 400 000 euros pour les années 2016 et 2017.

Source : Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur.

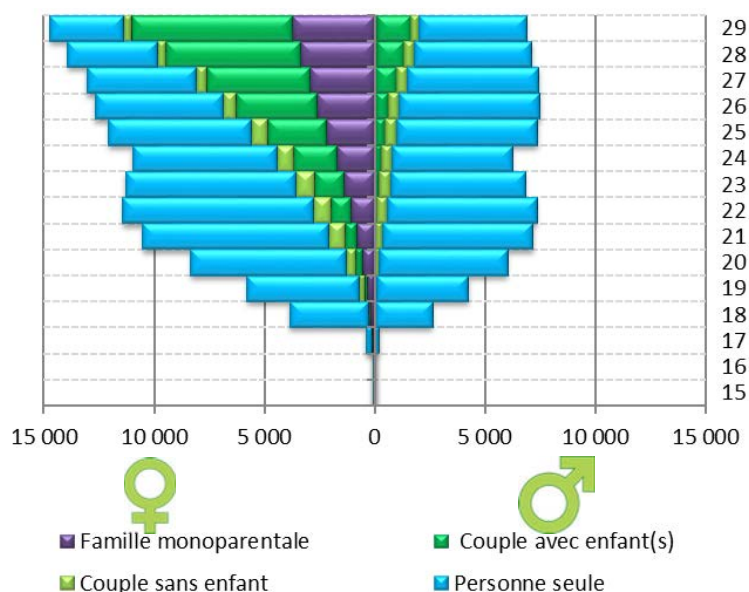
LES JEUNES ALLOCATAIRES DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

1 - Répartition des jeunes allocataires par âge, sexe et situation

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur en décembre 2017, 206 270 jeunes âgés entre 15 et 29 ans sont responsables d'un foyer allocataire d'une Caf.

Les femmes représentent 63 % de ces foyers en raison de leur surreprésentation en tant que responsable d'un couple avec enfant(s). Ce sont également elles qui, en cas de séparation, assument la garde des enfants puisqu'elles sont près de 21 000 en situation de monoparentalité contre 400 hommes.

Jusqu'à 25 ans, elles vivent majoritairement seules. À partir de 26 ans, la moitié d'entre elles a au moins 1 enfant à charge, avec ou sans conjoint.



2 - Les jeunes et les prestations sociales et familiales en décembre 2017

Décembre 2017	Les jeunes allocataires (responsable d'un dossier Caf) âgés entre 15 et 29 ans...					
	Total	Dont bénéficiaires de la Prime d'activité	Dont bénéficiaires du RSA	Dont bénéficiaires de l'AAH	Dont bénéficiaires d'au moins une prestation enfance/jeunesse	Dont bénéficiaires d'une aide au logement
Alpes-de-Haute-Provence	5 099	2 117	844	266	1 553	2 702
Hautes-Alpes	4 324	1 770	501	303	1 176	2 237
Alpes-Maritimes	42 588	12 859	4 488	2 193	9 310	25 791
Bouches-du-Rhône	97 416	29 604	16 177	4 538	22 128	60 901
Var	34 616	14 446	5 984	2 070	10 373	16 584
Vaucluse	22 227	8 955	3 488	1 241	6 532	11 902
Provence-Alpes-Côte d'Azur	206 270	69 751	31 482	10 611	51 072	120 117

Source : Caf de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Traitement Dros

Pauvreté et recours aux prestations sociales

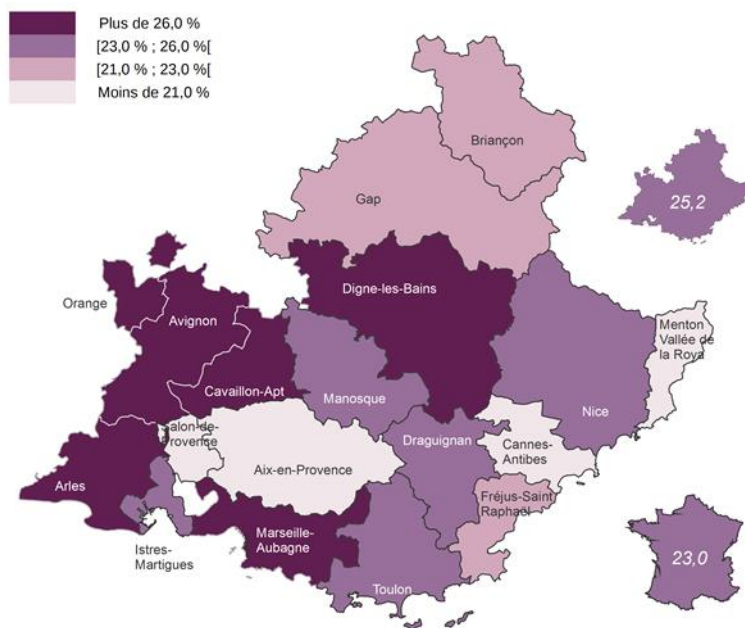
1 - Taux de pauvreté des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans en 2015 (en %)

En France, le seuil de pauvreté calculé par l'Insee s'établit à 1 028 euros par mois par unité de consommation en 2015.

En région, un quart des jeunes ménages dont le référent fiscal à moins de 30 ans vit sous le seuil de pauvreté : c'est la 4^{ème} région la plus touchée par la pauvreté.

Au niveau infrarégional, la pauvreté est la plus élevée dans la zone d'emploi de Marseille-Aubagne, ainsi que dans le Vaucluse.

À l'inverse, les territoires alpins, la zone d'emploi d'Aix-en-Provence, ainsi que le littoral azuréen affichent des taux de pauvreté chez les jeunes ménages inférieurs à la moyenne nationale.



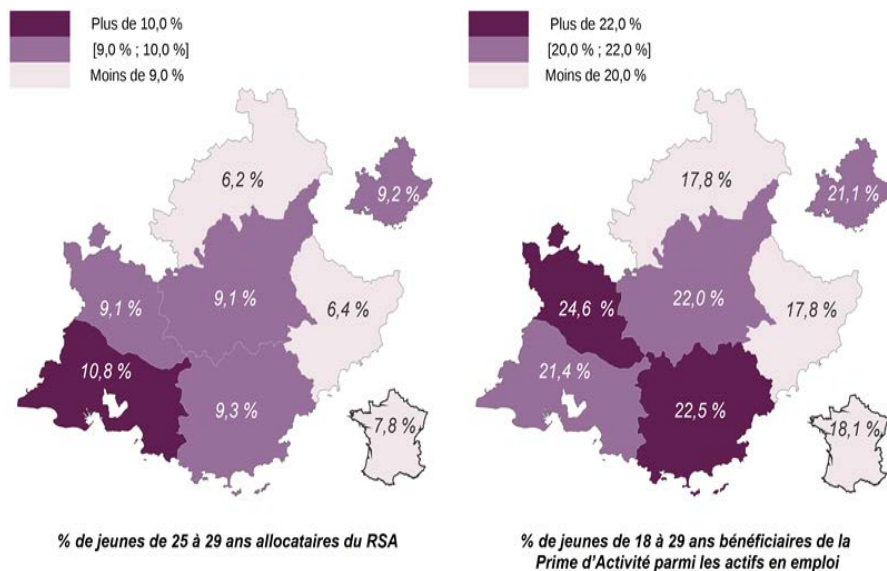
2 - Les jeunes et les prestations sociales en décembre 2017

9,2 % de l'ensemble des jeunes âgés de 25 à 29 ans de la région sont allocataires du RSA en décembre 2017 et un jeune allocataire du RSA sur deux réside dans les Bouches-du-Rhône.

21,1 % des jeunes actifs en emploi de 18 à 29 ans bénéficient de la Prime d'Activité.

À l'échelle départementale, la part des jeunes actifs en emploi bénéficiaires de cette prestation est particulièrement élevée dans le Vaucluse et dans le Var, traduisant une concentration de travailleurs précaires (*à faibles revenus*) plus importante dans ces territoires.

À l'inverse, un taux plus faible de bénéficiaires de la Prime d'Activité dans les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes traduisent des conditions plus favorables sur le marché de l'emploi pour les jeunes travailleurs.

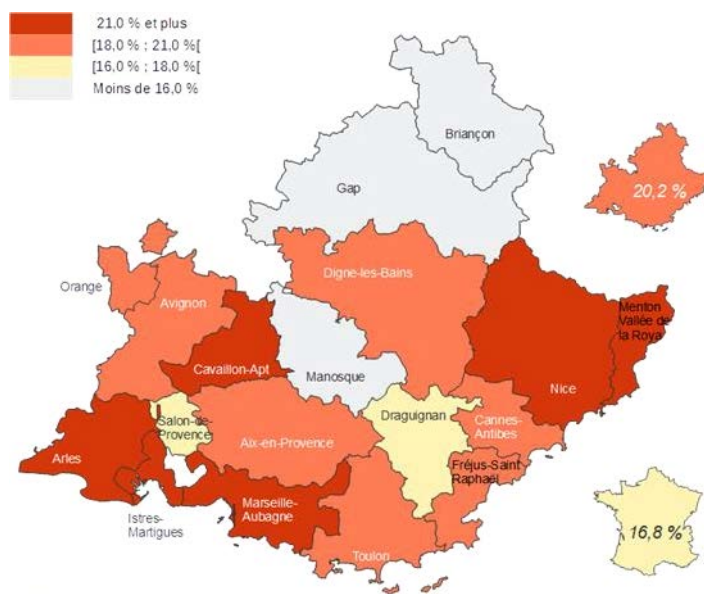


Le difficile accès des jeunes au logement

1 Part des jeunes de 25 à 29 ans résidant chez leurs parents en 2015, par zone d'emploi (en %)

L'accès au logement constitue pour les jeunes une étape clé vers l'autonomie. La poursuite d'études est le premier motif de décohabitation pour les jeunes : en France en 2014, 60 % des jeunes de 18 à 24 ans ont pris leur premier logement autonome afin de poursuivre leurs études.

En 2015, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est, après la Corse, la région où les 15-29 ans vivent le plus chez leurs parents (55 % contre 51 % en France métropolitaine). Si 90 % des jeunes de 15 à 19 ans vivent au domicile de leurs parents, ils ne sont plus que 53 % dans ce cas entre 20 et 24 ans. La région est la troisième de France métropolitaine où les jeunes de 25 à 29 ans vivent le plus chez leurs parents. A l'échelle infrarégionale, cette part est notamment élevée dans les zones où le marché du logement est tendu. Sur l'ensemble de la région, 71 % des 25-29 ans résident en zone très tendue (zone A)¹.

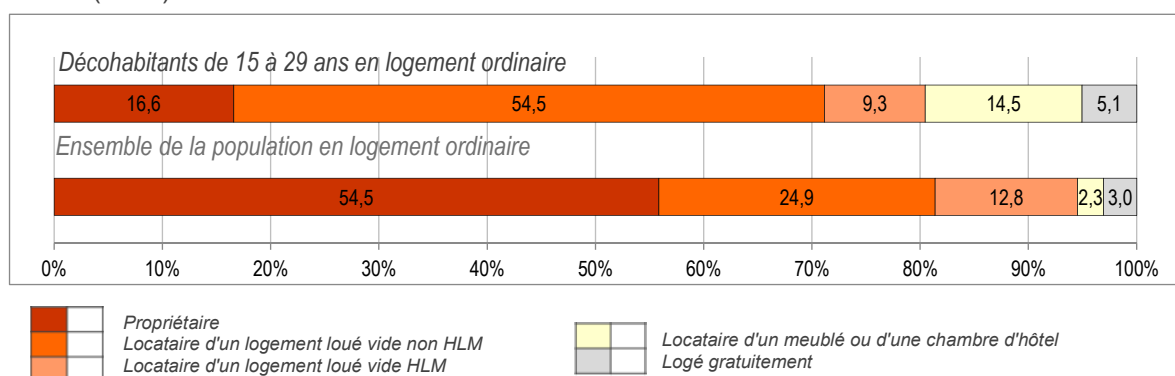


Source : Insee, RP2015 – Traitement Dros

Cette tension peut avoir pour conséquence un poids important du loyer dans les ressources des jeunes ménages. A titre d'exemple, le loyer moyen pour un appartement d'une pièce à Nice était de 472 € en 2017². Cela représente plus du tiers du revenu disponible médian (1 396 €) d'un niçois de moins de 30 ans.

Les jeunes de 15 à 29 ans ayant accédé à un logement autonome occupent majoritairement des logements non-meublés du parc locatif privé (54,5 %, contre 24,9 % de l'ensemble de la population). Seuls 9,3 % d'entre eux résident dans un logement HLM.

2 Statut d'occupation du logement des jeunes décohabitants de 15 à 29 ans en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2015 (en %)



Aides au logement

- ➔ Construction et de réhabilitation de logements pour les étudiants (entre 2015 et 2018 construction de 737 logements et réhabilitation de 300 autres)
- ➔ Soutiens diverses structures pour aider les jeunes à accéder à un logement (soutien à la création de structure d'accueil, action de captation de logements dans le parc privé, etc...)

IV. Les jeunes et la santé

Au regard des indicateurs habituels (taux de mortalité...), l'état de santé des jeunes de 15-30 ans est plutôt bon. La quasi-totalité d'entre eux se perçoivent également comme étant en bonne santé (1). A cet âge, certains comportements (usage de produits psychoactifs, rapports sexuels non protégés...) constituent cependant des enjeux de santé publique à court et plus long terme. Ces comportements peuvent avoir des répercussions immédiates (accidents, infections...) mais aussi influencer négativement sur la santé à long terme. Derrière ce constat général, il existe des différences d'âge, de genre et selon les caractéristiques socio-économiques des jeunes et de leur famille ; Autant de spécificités qu'il est nécessaire de prendre en compte pour mettre en œuvre des stratégies de promotion de la santé appropriées auprès des jeunes et réduire (ou limiter) les inégalités sociales de santé (cf. Encadré) (1).

1. Usages de produits psychoactifs : 1/3 de jeunes fumeurs et des usages d'alcool et de cannabis plus fréquents chez les garçons que chez les filles

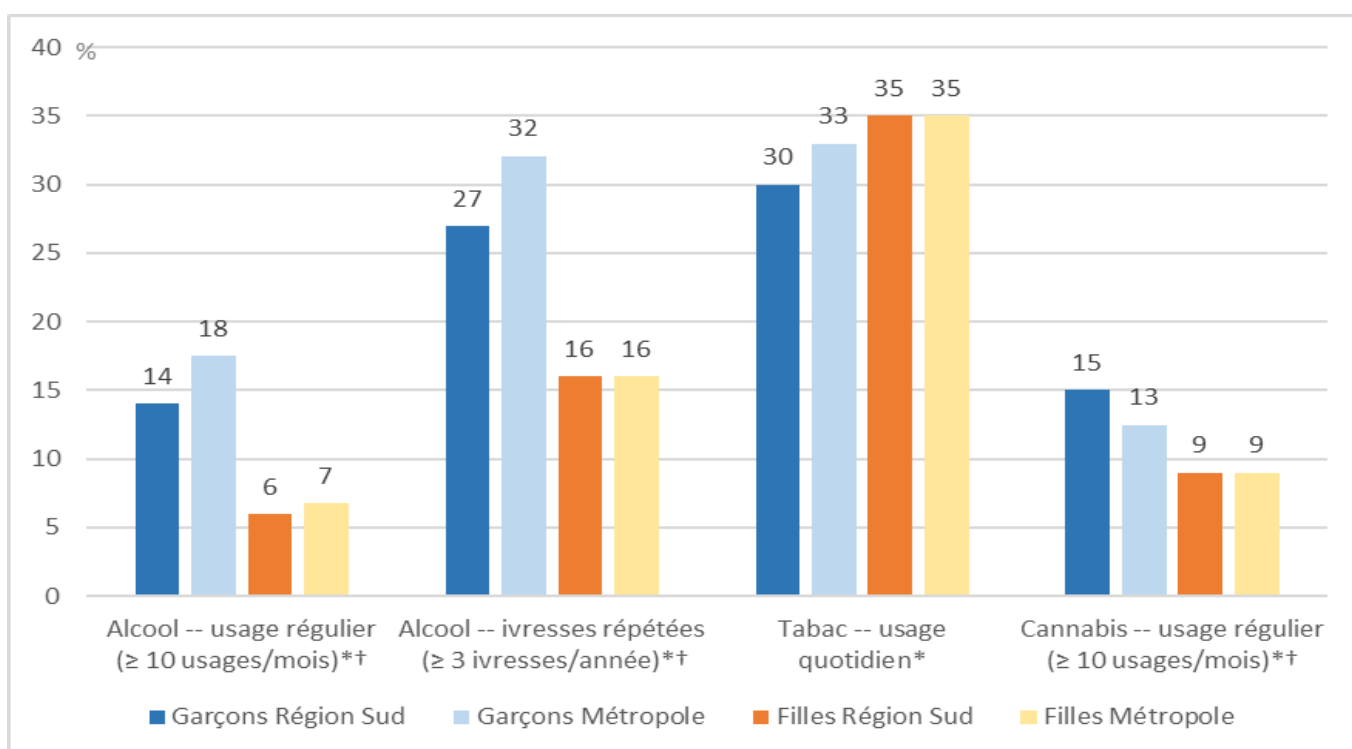


Figure 1 : Usages d'alcool, de tabac et de cannabis à 17 ans par sexe en région Sud et en métropole en 2014 (%)

* Différence entre filles et garçons dans la région Sud statistiquement significative.

† Différence entre filles et garçons en métropole statistiquement significative

Source : ESCAPAD 2014, Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies -- exploitation ORS PACA

Les jeunes se distinguent de leurs aînés par des consommations d'*alcool* moins régulières mais plus excessives, fortement liées à la sociabilité (soirées entre amis...). Chez les jeunes de 15-25 ans de la région Sud, lors du Baromètre santé 2010, 25 % des garçons (29 % en France) et 7,5 % des filles (13 %) ont déclaré des ivresses répétées (≥ 3 dans l'année) (2). Mais, la part des jeunes de cette population ayant une consommation d'alcool considérée à risque¹ était de 40 % (46 % en France) (2).

Chez les jeunes de 17 ans, selon l'enquête ESCAPAD menée en 2014, la prévalence des ivresses répétées chez les garçons était également plus faible en région Sud qu'en France (Figure 1).

¹ Risques ponctuels, chronique ou de dépendance selon le test Audit-C.

La prévalence de consommation régulière d'alcool était également inférieure à la moyenne nationale mais a augmenté entre 2011 et 2014 dans la région. Quel que soit son type, l'usage d'alcool est plus fréquent chez les garçons que chez les filles (Figure 1).

La consommation de **tabac** reste fréquente chez les jeunes : en 2014, 30 % des garçons et 35 % des filles de 17 ans de la région déclaraient fumer quotidiennement (respectivement 33 % et 35 % en France) (Figure 1). En 2010, chez les 15-25 ans de la région, ce pourcentage était légèrement plus élevé chez les garçons que chez les filles (respectivement 35 % et 33 % contre 35 % et 31 % en France) (2).

La consommation de **cannabis** reste particulièrement problématique dans la région avec des parts de consommateurs réguliers et quotidiens plus importantes qu'en France. En 2010, la prévalence de l'usage régulier de cannabis (≥ 10 fois par mois) chez les 15-25 ans était de 5,5 % en région Sud (5,2 % en France) (2). Chez les jeunes de 17 ans de la région, cet indicateur a augmenté de 9 % à 12 % entre 2011 et 2014 et reste plus élevé qu'en France chez les garçons (Figure 1). Chez ces derniers, l'usage régulier de cannabis apparaît comme un marqueur de précarité socioprofessionnelle (1).

Par ailleurs, la part de jeunes de 17 ans ayant expérimenté la consommation d'**ecstasy ou d'amphétamines** a augmenté entre 2011 et 2014 dans la région (de 3 % à 6 % pour l'ecstasy et de 3 % à 4 % pour les amphétamines), comme en France. Ces chiffres restent supérieurs à la moyenne nationale (3).

2. Accidents de la circulation : 1^{ère} cause de mortalité chez les jeunes et risque accru d'accidents en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Comme en France, les accidents de la circulation sont la 1^{ère} cause de mortalité chez les jeunes de 15-24 ans en région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur : 56 décès en moyenne par an sur la période 2013-2015 (soit 27 % de l'ensemble des décès des 15-24 ans). Sur cette période, le taux de mortalité² par accident de la route en région Sud était de 10 décès pour 100 000 jeunes de 15-24 ans. Ce taux était 3 fois plus élevé chez les garçons que chez les filles.

En 2015, en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le taux de tués et de blessés par accidents de la route chez les 15-24 ans était 1,6 fois plus élevé que chez les 25-44 ans et 2,7 fois plus élevé que chez les 45-64 ans (4). Chez les 15-24 ans, le risque d'être victime (blessure ou décès) d'un accident de la route en région Sud était 1,8 fois plus élevé qu'en France (4). Ce sur-risque est lié aux accidents de 2 roues dont l'usage chez les jeunes est plus fréquent en région qu'en France (10,1 motocyclettes pour 100 voitures de tourisme en région contre 6,8 en France en 2012) (5).

3. Sexualité : un recours à l'interruption volontaire de grossesse plus fréquent chez les jeunes filles de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Lors du Baromètre santé 2016, parmi les jeunes de 15-29 ans de la région ayant déclaré avoir eu au moins un rapport sexuel au cours des douze derniers mois, 39 % l'ont eu avec un nouveau partenaire (45 % des garçons, 33 % des filles). Parmi ceux ayant eu plusieurs rapports avec ce nouveau partenaire, 16 % ont déclaré ne jamais avoir utilisé un préservatif. Environ 8 femmes de moins de 30 ans sur dix ont déclaré utiliser une méthode contraceptive pour éviter une grossesse, au moment de l'enquête. Malgré cette bonne couverture contraceptive, 46 % des filles âgées de 15-29 ans ayant eu un rapport sexuel au cours de leur vie ont déclaré avoir déjà eu recours à la contraception d'urgence (dont la moitié plusieurs fois).

² Calcul effectué à partir des données de mortalité du CépiDC de l'INSERM et des données démographiques publiées par l'INSEE.

Par ailleurs, en 2016, 14 % des femmes de 15-29 ans de la région ont déclaré avoir déjà eu recours à une interruption volontaire de grossesse (IVG). En 2016, 21 289 IVG ont été réalisées par des habitantes de la région, soit 20,1 IVG pour 1 000 femmes de 15-49 ans, taux le plus élevé que dans toutes les autres régions métropolitaine (13,9 % en métropole). Chez les filles de 15-17 ans, le taux d'IVG a baissé entre 2010 et 2016 en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (de 15,3 % à 9,2 %) comme en métropole, mais il reste le 2^{ème} taux le plus élevé de métropole après la région Corse (6,7).

4. Risques auditifs : l'usage d'écouteurs et une durée d'écoute en très forte augmentation

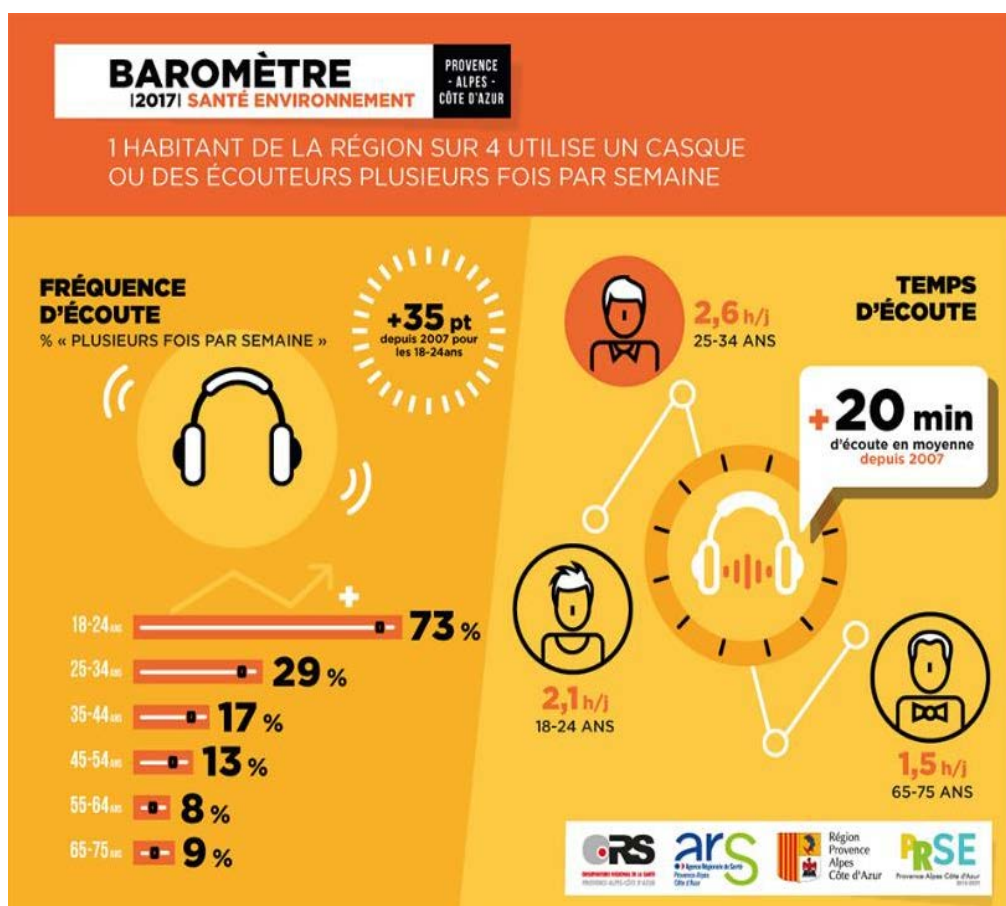


Figure 2 : Fréquence et durée d'utilisation d'écouteurs pour écouter de la musique ou regarder une vidéo en 2017
Source : Baromètre santé environnement 2017 -- exploitation ORS PACA

Selon le Baromètre santé environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur 2017, près de 75 % des jeunes de 18-24 ans utilisent des écouteurs plusieurs fois par semaine (43 % tous les jours) pour écouter de la musique ou regarder des vidéos. Ce pourcentage est en forte augmentation depuis 2007. La durée moyenne d'écoute journalière a également augmenté (Figure 2) (8).

L'usage de protections auditives est par ailleurs très peu répandu chez les 18-24 ans : parmi ceux étant allés à un concert ou en discothèque ou ayant joué de la musique à un volume sonore élevé au cours des 12 mois précédant l'enquête, seuls 4 % ont déclaré avoir utilisé des protections auditives (bouchons d'oreille ou casque antibruit).

5. Comportements alimentaires, activité physique et problèmes de poids

Le dernier Baromètre santé nutrition et son extension en région Sud en 2008 ont montré que les jeunes de 18-34 ans avaient une alimentation moins équilibrée que leurs aînés : consommation fréquente de snacks (43 % en avaient consommé la veille de l'enquête contre 12 % des 55-75 ans) ou de soda (20 % en avaient consommé au moins deux fois la veille contre moins de 2 % des 55-75 ans) (9). Leurs repas étaient par ailleurs moins fréquents (notamment le petit-déjeuner : 89 % des 18-34 ans en avaient pris un la veille contre la quasi-totalité des 55-75 ans) et plus simples (19 % des 18-34 ans n'avaient pris qu'un plat lors du déjeuner de la veille contre 9 % des 55-75 ans par exemple).

Concernant l'activité physique, les jeunes étaient plus nombreux que leurs aînés à pratiquer une activité physique intense, mais ils étaient également plus nombreux à passer plus de 4 h par jour en position assise ou allongée (10). Chez les étudiants de 18-24 ans de 1^{ère} année d'université, en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, en 2005-2006, 8,9 % des filles étaient en surpoids ou obèses³ et 15,5 % étaient maigres⁽³⁾. Parmi les garçons, 14 % étaient en surpoids ou obèses. En France, les estimations les plus récentes concernant la prévalence des problèmes de poids proviennent de l'enquête ESTEBAN 2014-2016 réalisée par Santé publique France (11).

Cette enquête ne fournit pas toutefois de résultats au niveau régional. On peut cependant noter qu'entre 1997 et 2014, au niveau national, la prévalence de l'obésité chez les 18-24 ans est passée de 2,1 % à 5,2 % et que c'est dans cette classe d'âge que cette augmentation a été la plus marquée (12). De plus, chez les enfants comme chez les adultes, la prévalence du surpoids suit un gradient social inversé : elle est d'autant plus élevée que le niveau de diplôme de la personne (ou des parents) est faible (11).

6. Santé mentale : des problèmes de santé mentale fréquents et associés à des enjeux de repérage et de prise en charge

Plusieurs résultats issus de l'enquête Baromètre santé 2010 témoignent de l'importance des problèmes liés à la santé mentale chez les jeunes de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec des différences très marquées selon le genre. La part de jeunes de 15-25 ans ayant présenté une souffrance psychologique⁴ dans les quatre semaines précédant en 2010 l'enquête était deux fois plus élevée chez les filles (20 %) que chez les garçons (9 %) (13). La part de jeunes ayant présenté un épisode dépressif caractérisé (EDC) -- un des troubles psychiatriques les plus fréquents et un des principaux facteurs de risque de suicide était cinq fois plus élevée chez les filles (19,5 %) que chez les garçons (4 %). Les filles étaient également plus nombreuses à déclarer avoir déjà tenté de mettre fin à leurs jours au cours de leur vie (3,6 % contre 1 % des garçons). Par contre, les suicides, qui représentent la 2^{ème} cause de mortalité chez les jeunes, sont plus fréquents chez les garçons que chez les filles, comme cela est observé dans la population adulte.

Au total, sur la période 2013-2015, 23 décès par suicide ont été enregistrés en moyenne chaque année chez les 15-24 ans (soit 11 % de l'ensemble des décès des 15-24 ans et un taux de mortalité de 4,2 décès pour 100 000 personnes contre 5,2 en France⁽²⁾).

³ Surpoids ou obésité : indice de masse corporelle (IMC = Poids en kg / Taille² en mètre²) ≥ 25 kg/m². Maigre : IMC < 18,5 kg/m².

⁴ La souffrance psychologique correspond à la présence de symptômes anxieux et/ou dépressifs, plus ou moins intenses et durables, qui peuvent être réactionnels à des situations éprouvantes et à des difficultés existentielles ou résulter d'un trouble psychiatrique.

Des efforts doivent être réalisés pour améliorer le repérage des difficultés psychologiques rencontrées par les jeunes et leur prise en charge. En 2010, parmi les jeunes de la région présentant un EDC, seuls 34,5 % avaient consulté un professionnel de santé ou un service de soins en raison de ces symptômes (50 % en population générale) (13). Pour les jeunes ayant effectué un séjour en hôpital suite à une tentative de suicide, maintenir un suivi médical après la sortie est également essentiel pour prévenir le risque de récurrence. En 2010, le taux de récurrence de tentative de suicide chez les jeunes de 15-25 ans de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur était de 43 % (contre 31 % pour l'ensemble de la population régionale et 38 % chez l'ensemble des jeunes français) (13).

Enjeux pour passer des constats aux actions

De nombreuses actions de promotion de la santé sont menées auprès du public "jeune", en France, comme dans la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

De façon transversale, il est essentiel d'améliorer la prise en compte du critère d'efficacité dans le choix des actions mises en place et d'aider les décideurs et les acteurs à identifier les actions les plus susceptibles d'être efficaces sur la base des connaissances disponibles (actions probantes). Compte tenu de la diversité des profils au sein de "la" jeunesse, ces actions ne peuvent s'adresser aux jeunes de façon indifférenciée et doivent être adaptées au public cible (1). Concernant l'usage de produits psychoactifs par exemple, des interventions en milieu scolaire ne se limitant pas à une sensibilisation des jeunes sur les risques associés à la consommation de ces produits, mais se fondant sur des approches développementales éprouvées en matière de compétences et de normes sociales, ont montré leur efficacité. Mais ce type d'actions est encore peu développé en France. Le programme *Unplugged* (www.eudap.net/Unplugged) notamment, vise à réduire l'initiation, la consommation et l'abus d'alcool, de tabac et de drogues illicites auprès des jeunes de 12-14 ans. Il vise au développement de « compétences de vie » (ou compétences psychosociales) correspondant à l'aptitude que l'on a à apprécier et respecter les autres, à créer des relations positives avec famille et amis, à écouter et communiquer efficacement, à faire confiance aux autres et à prendre ses responsabilités. Une étude menée dans 7 pays européens a montré que ce programme était efficace à 3 mois de suivi pour prévenir la consommation de cigarettes, les épisodes d'ivresse et la consommation de cannabis ; l'effet sur l'ivresse et le cannabis était maintenu à 1 an de suivi. En France, le programme TABADO destiné aux élèves des Centres de formation des apprentis s'est également montré efficace en matière de sevrage tabagique (17). D'autres problématiques nécessitent également des interventions au niveau du système de santé (cf. paragraphe relatif à la santé mentale en particulier). Le médecin généraliste apparaît comme un référent pour la santé des adolescents, dans la détection et la prévention de différents comportements à risque (1). Au sujet de la vaccination HPV par exemple, face aux réticences exprimées par de nombreux parents vis-à-vis de cette vaccination, des résultats issus de la littérature internationale suggèrent que des actions de formation auprès des médecins, reposant sur les principes de l'entretien motivationnel, peuvent s'avérer efficaces pour améliorer le recours à cette vaccination (18). Une diversification des structures de vaccination et une simplification du parcours vaccinal faciliteraient aussi le recours à cette vaccination.

7. Vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) : une très faible couverture vaccinale chez les jeunes filles de la région Sud

Dans le cadre de la prévention du cancer du col de l'utérus, la vaccination HPV est recommandée en France chez les jeunes filles âgées de 11 à 14 ans⁵. La couverture vaccinale contre le HPV reste globalement très faible en Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, de façon encore plus marquée qu'au niveau national (Figure 3) (14). Elle varie selon les départements, de 10 % dans les Hautes-Alpes à 18 % dans les Alpes-Maritimes (Figure 3). Le recours à cette vaccination est par ailleurs moins fréquent chez les jeunes filles issus de milieux socio-économiques défavorisés (15).

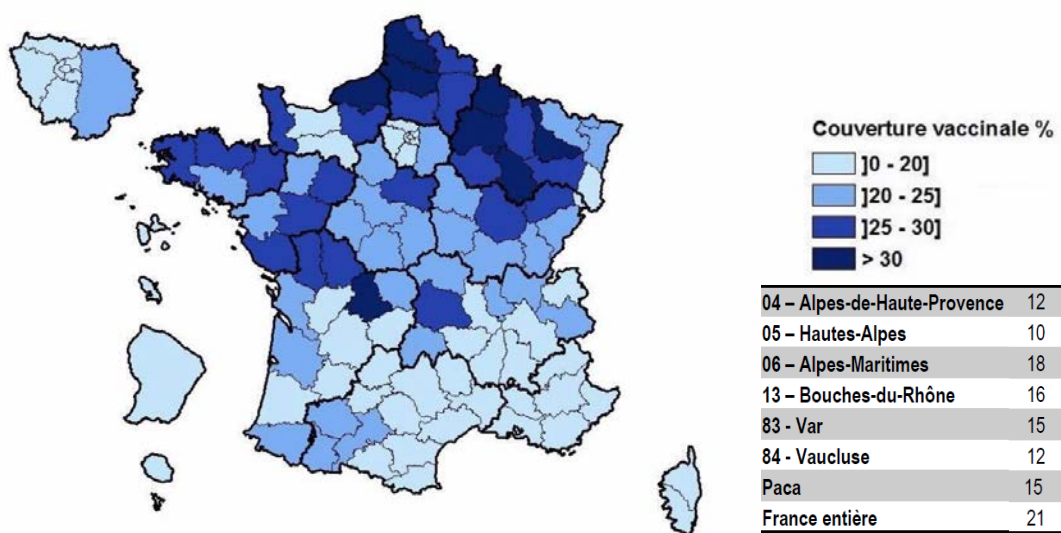


Figure 3 : Couvertures vaccinales départementales contre les papillomavirus humains « schéma complet à 2 doses à 16 ans », France, cohorte 2001 (%)

Source : SNDS-DCIR. *Traitement Santé publique France, mise à jour au 31/12/17 – extrait de Santé publique France. Bulletin de santé publique Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avril 2018*

Il peut exister des barrières financières et logistiques pour accéder à ce vaccin dont le coût est assez élevé. La faible couverture vaccinale et la tendance à la baisse observée ces dernières années en France résultent aussi certainement des controverses qui entourent ce vaccin (et ses potentiels effets secondaires) depuis l'été 2011, dans la presse grand public mais également au sein de la communauté médicale. Ces controverses s'inscrivent dans un contexte global de défiance vis-à-vis des vaccins particulièrement marquée en France (16).

⁵ Avec un rattrapage possible entre 15 et 19 ans pour celles n'ayant pas été vaccinées avant. Depuis 2017, la vaccination HPV est également recommandée pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH), en prévention des lésions précancéreuses anales, des cancers anaux et des condylomes.

8. Aide pour la santé des jeunes

Les politiques de santé ne font pas partie du domaine d'intervention obligatoire de la Région. Pourtant, et notamment au travers de ses politiques jeunesse, la Région a développé des dispositifs visant à favoriser l'accès à la prévention des jeunes ainsi que leurs accès aux droits et aux soins via l'aide à la complémentaire santé pour les étudiants boursiers.

- Ces dispositifs s'illustrent principalement au travers du « **Pass Santé Jeunes** » et de la **complémentaire santé** pour les étudiants boursiers.



Le PASS santé jeunes

Ce dispositif destiné aux jeunes du territoire régional comprend trois volets d'intervention :

- Le **premier volet** propose des **séances de sensibilisation et des formations** à destination des professionnels de santé et des acteurs relais auprès des jeunes (référents missions locales et Centres de Formation des Apprentis), infirmières scolaires des lycées ;
- Le **deuxième volet** propose des **outils d'information et de communication** à destination des jeunes sur la contraception et la sexualité. Le site <http://parlons-ici.org/> mis en œuvre par le Planning Familial, et outillé par l'Observatoire Régional de Santé, renseigne les jeunes sur tous les lieux d'accès à la contraception, via un annuaire informatisé, et leur permet également d'obtenir des réponses en ligne à toutes leurs questions. Le Mouvement français du planning familial des Bouches-du-Rhône, avec le soutien de la Région et de l'ARS ont élaboré un nouveau site Parlons-sexualités;
- Le **troisième volet** offre la mise à disposition, via une télé procédure sur le site <https://passantejeunes.maregionsud.fr/>, d'un **chéquier** permettant aux jeunes de moins de 26 ans (lycéens, apprentis, étudiants, jeunes en service civique, jeunes suivis en mission locale...) de bénéficier de prestations médicales et de consultations (contraception, dépistage), de façon confidentielle et gratuite.

Depuis 2013, 17 310 chéquiers ont été distribués aux jeunes et plus de 1 800 professionnels de santé sont enregistrés sur le dispositif.

Pour 2018, 300 000 euros ont été alloués pour ce dispositif.

L'aide à la complémentaire santé des étudiants boursiers

La Région a mis en œuvre le dispositif « Aide à la complémentaire santé des étudiants boursiers » en conventionnant en juin 2018 avec trois organismes de complémentaire santé : la Mutuelle des étudiants de Provence, La mutuelle des étudiants et la Mutuelle générale de l'Education nationale.

L'aide régionale est de 100 € maximum par an pour tout contrat souscrit et permet ainsi de réduire le coût pour l'étudiant de son contrat de complémentaire santé.

Cette aide régionale s'adresse aux étudiants boursiers sous certaines conditions.

Pour 2018, un budget de 150 000 € a été alloué à ce dispositif.

V. La mobilité

Les aides à la mobilité

Renforcer la desserte en transport sur l'ensemble du territoire, offrir une gamme de tarif raisonnable et simplifiée à l'ensemble des habitants de la région, aller vers une meilleure interopérabilité des titres de transports, renforcer l'aide à la mobilité et à la transition vers des transports plus respectueux de l'environnement font partie des orientations transversales requises pour répondre à l'ensemble des objectifs fixés par le SRADDET.

En matière d'accompagnement à la mobilité, les jeunes sont une cible prioritaire dans l'action régionale. Aussi, afin de faciliter leur mobilité et de donner accès au plus grand nombre aux transports régionaux, la Région a adopté en mars 2019 la création d'un nouveau titre tarifaire à accès illimité pour la rentrée scolaire 2019/2020.

Ce titre sera sans commune mesure avec les titres scolaires traditionnels puisqu'il permettra non seulement d'effectuer les trajets scolaires du quotidien, mais aussi les déplacements de loisirs, y compris en périodes de vacances scolaires. A accès illimité, il donnera donc aux jeunes en situation d'études la possibilité de se déplacer sur toute la région pour seulement 110€ par an, soit l'équivalent d'environ 9 €/mois.

Dans la perspective de le rendre accessible au plus grand nombre, un tarif réduit à 55€ par an, soit une réduction de 50%, sera également appliqué pour les familles à revenu modeste en fonction de leur quotient familial.

Un dispositif spécifique sera également proposé pour les familles nombreuses avec une même réduction de 50% à compter du 3ème enfant inscrit, sans condition de revenu.

Contrairement aux précédents abonnements limités au seul trajet domicile-établissement scolaire/étude, ce titre permettra donc de voyager de manière illimitée sur tous les réseaux régionaux et pour tous types de trajets, y compris pendant les périodes de congés scolaires et la période estivale. Il pourra donc également être acheté par un jeune n'ayant pas besoin d'un transport régulier vers son lieu de scolarisation, mais souhaitant profiter d'un tarif très compétitif pour ses déplacements personnels. Le titulaire de ce nouvel abonnement pourra librement se déplacer sur l'intégralité du territoire régional en empruntant l'un des 1200 cars régionaux en circulation sur les 200 lignes interurbaines, l'un des 700 TER desservant les plus de 140 gares régionales ou encore la ligne des Chemins de Fer de Provence parcourant les 150km entre Nice et Digne-les-Bains.

Ainsi, par la liberté de déplacement qu'il apportera, ce nouveau titre devrait se traduire par une augmentation sans précédent de la fréquentation des réseaux et de 10 à 15 % de voyages supplémentaires sur les réseaux régionaux.

Tous ces déplacements effectués en transport collectif seront autant de contributions à l'amélioration du bilan carbone régional, objectif majeur du Plan Climat.

Parallèlement à ses actions en matière de tarification, la Région consacre annuellement 76 millions d'euros aux transports scolaires.

Dans sa politique en faveur de la mobilité euro-méditerranéenne des jeunes, la Région a dédié 103 500€ de crédits régionaux pour la période 2016-2018 aux actions de coopération en faveur de la jeunesse.

Elle s'est également engagée pour accompagner des porteurs de projets régionaux dans leurs projets européens de mobilité des jeunes, particulièrement au titre du programme ERASMUS+. La Région est également partenaire de 2 projets ERASMUS + sur le renforcement des capacités des établissements d'enseignement supérieur : SATELIT sur la valorisation du transfert de technologie et le développement de l'entrepreneuriat étudiants piloté par Aix-Marseille Université (23 720 € dédiés à l'institution) et DIRE-MED dont l'objectif principal est le développement de la mobilité étudiante et des personnels de l'enseignement supérieur Nord-Sud et Sud-Sud piloté par UNIMED (48 1423 € dédiés à la Région).

L'année 2019 est, quant à elle, marquée par le lancement de la création du Parlement euro-méditerranéen de la jeunesse, véritable instance de dialogue et d'échanges réunissant des jeunes de tous les pays avec lesquels la Région a des accords de coopération. Egalement, grâce à un budget de 250 000 €, la Région a lancé un appel à projets intitulé « Priorité à la Jeunesse et à l'Innovation en Méditerranée » dont, l'objectif principal est de soutenir les initiatives innovantes en faveur de la jeunesse en Méditerranée.

VI. Engagement et diversité

L'engagement des jeunes en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : une dynamique en évolution

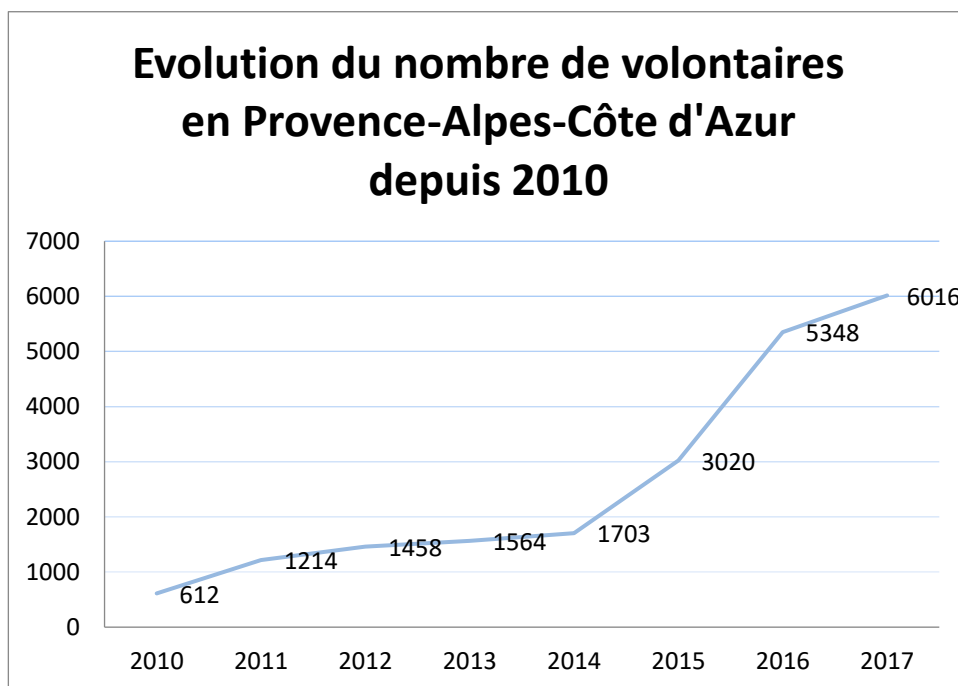
Des dispositifs mis en place par l'Etat permettent à tout jeune de 16 à 29 ans d'accomplir une mission de volontariat en France comme à l'étranger, tels que le service civique ou le service volontaire européen.

Le service civique, entré en vigueur en 2010 en remplacement du Service Civil Volontaire, permet, depuis sa création, à tout jeune âgé de 16 à 25 ans de s'engager en effectuant une mission d'intérêt général, en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Depuis 2010, le nombre de volontaires ne cesse d'augmenter. Ce sont près de 21 000 jeunes volontaires à s'être engagés en région, pour un total de 260 000 en France. En 2017, ils sont plus de 6 000 jeunes à s'être engagés (contre 123 000 au niveau national). Rapporté à la population régionale des 16-25 ans, ce sont près de 8 jeunes sur 1 000 qui se sont portés volontaires en Provence-Alpes-Côte D'azur. Les volontaires sont majoritairement des jeunes femmes puisqu'elles représentent 56% du total. La même tendance est observée au niveau national avec 59% de femmes engagées. Ils ont en moyenne 22 ans au début de leur mission. Les volontaires les plus représentés sont ceux ayant entre 23 et 25 ans (31,8%). Sont également bien représentés les volontaires ayant entre 21 et 22 ans (29%). A l'entrée dans le dispositif, une part importante de ces jeunes n'a pas de diplômes (19,4%) et près de la moitié a le BAC. Concernant leur situation professionnelle, 31% sont des étudiants, 23 % sont inactifs et 39 % sont demandeurs d'emploi.

Les missions de service civique sont en général d'une durée de 7 mois et réparties selon 9 thématiques : les jeunes peuvent ainsi s'engager dans une mission de solidarité, de santé, d'éducation pour tous, de culture et loisirs, de sport, d'environnement, de mémoire et citoyenneté, de développement international et action humanitaire et d'intervention d'urgence. En 2017, les missions les plus plébiscitées concernent la solidarité (29%), l'éducation pour tous (18,8%) et enfin le sport (15,7%). Cependant un potentiel de missions reste encore à développer dans des champs prioritaires du territoire régional : éducation et prévention, santé, sécurité, environnement et développement durable, lutte contre les exclusions, citoyenneté et le secteur des personnes en situation de handicap.

Le service civique donne la possibilité aux organismes d'accueil agréés de proposer des missions en Europe et à l'international. Cela peut également se réaliser à l'envoi et à l'accueil sur le territoire régional. En 2017, le développement des missions à l'international a connu une forte progression, puisqu'au niveau national le chiffre a doublé. En Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, près de 200 volontaires ont effectué une mission à l'étranger sur l'ensemble des continents du monde, soit plus de 25 pays accueillant tels que le Cambodge, le Japon, l'Inde, l'Allemagne, l'Espagne, le Pérou ou le Sénégal. La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur parvient malgré tout à être en 3^{ème} place des régions pour le service civique à l'international tout en n'étant désormais que la 7^{ème} région française la plus peuplée. Pour l'envoi en Asie (23% des SCI), c'est Provence-Alpes-Côte d'Azur qui arrive en tête au niveau national. Au niveau national ce sont plus de 90 pays concernés. D'autres dispositifs permettent aux jeunes d'effectuer du volontariat à l'étranger, tels que le Volontariat de Solidarité Internationale (MEAE) (78 jeunes volontaires en 2017) ou le Volontariat européen (ERASMUS +) (38 projets en 2017).



Source : ELISA, traitement DRDJSCS

Les aides pour l'engagement des jeunes

Les politiques visant à développer l'engagement des jeunes font partie d'un domaine d'intervention volontariste de la Région. Bien que n'étant en rien obligatoires, les dispositifs qui seront présentés ci-dessous visent chacun à permettre aux jeunes d'apprendre la citoyenneté et d'avoir une ouverture sur la vie associative. Ce sont donc un ensemble de politiques nécessaires au vivre ensemble, à la cohésion et à l'acquisition et au développement de compétences pour les jeunes.

C'est exclusivement la Direction Jeunesse, Sport et Citoyenneté qui mène ou finance de tels dispositifs et ce dans une démarche volontariste :

- La Région finance des **chantiers de jeunes bénévoles** permettant aux jeunes administrés de réaliser un séjour souvent loin de la ville pour restaurer, consolider, reconstruire le patrimoine historique du territoire Régional (776 000 euros pour les années 2016 et 2017).
- La Région aide également les jeunes à passer la **troisième partie du BAFA** (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur) à hauteur de 270 000 euros pour les années 2016 et 2017.
- La Région participe également au financement des **services civiques** : 992 000 euros pour les années 2016 et 2017 (800 services civiques par an)

La mesure qui est peut-être la plus emblématique de cette volonté d'éduquer les jeunes à la citoyenneté est bel est bien le **Parlement Régional de la Jeunesse** (marché à 55 000 euros pour l'année 2018) permettant aux jeunes de la Région de participer au processus décisionnel des politiques publiques régionales.



Focus sur le Parlement Régional de la Jeunesse

*Un parlement pour rendre les jeunes
acteurs des politiques régionales*



Les membres du PRJ sont des lycéens (lycées généraux, technologiques, professionnels), des apprentis et des étudiants de la formation sanitaire et sociale. Ils sont sélectionnés après examen de leur lettre de motivation.

Ils sont ensuite répartis dans des « fabriques » (fabrique Citoyenneté, fabrique Communication, fabrique Environnement, fabrique Accès-cibles) et travaillent par groupes sur des projets spécifiques (création d'appel à projet, d'application, écriture de chartes, etc...). Il permet également la réalisation d'actions concrètes au bénéfice des jeunes de notre territoire, avec la mise à disposition d'un budget d'autonomie de 100 000 € chaque année.



En plus de siéger en assemblée plénière ou dans leurs différentes « fabriques », les parlementaires régionaux sont amenés au cours de leur mandat à participer à des déplacements (en France ou en Europe), à être invité à des évènements, ou encore à partir en week-end de travail.

VII. La Politique de la ville

Agir Pour La Jeunesse des Quartiers Prioritaires

510.523 habitants vivent dans l'un des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), soit un habitant de la région sur 10. Cette proportion importante est liée au taux de pauvreté élevé

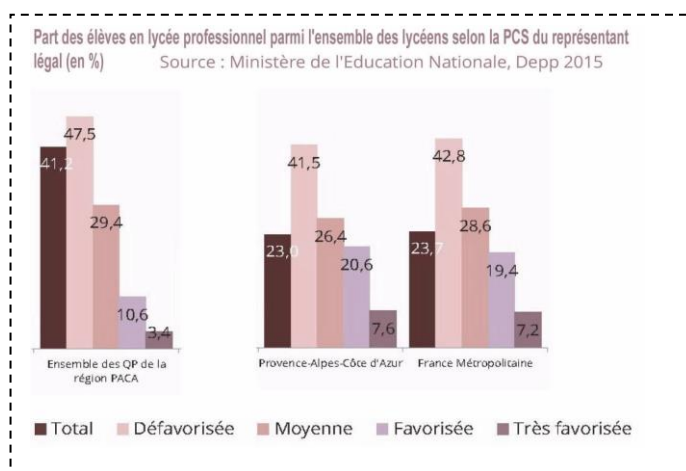
La formation, un enjeu majeur !

Au niveau national, moins d'un jeune sur deux non scolarisé et ayant moins de 25 ans n'a pas le bac. Ce taux est bien supérieur par exemple pour l'ensemble des QPV de Marseille : 63%. Il est notamment de 73% sur le Projet de Territoire - Nord Littoral Est. Pour les iris de Marseille hors quartiers de la politique de la ville, le taux est inférieur au niveau national (46%). Ces écarts observés sur le territoire s'expliquent essentiellement par la situation des jeunes dans les QPV qui ont un faible niveau de formation.

en région, le troisième après la Corse et les Hauts-de-France. Les moins de 25 ans représentent environ 39% de la population des 128 QPV de la région. C'est là que se trouve le **réservoir démographique de nos agglomérations et du territoire régional.**

Le travail d'analyse⁶ sur cette jeunesse des QPV met en évidence une sur-représentation :

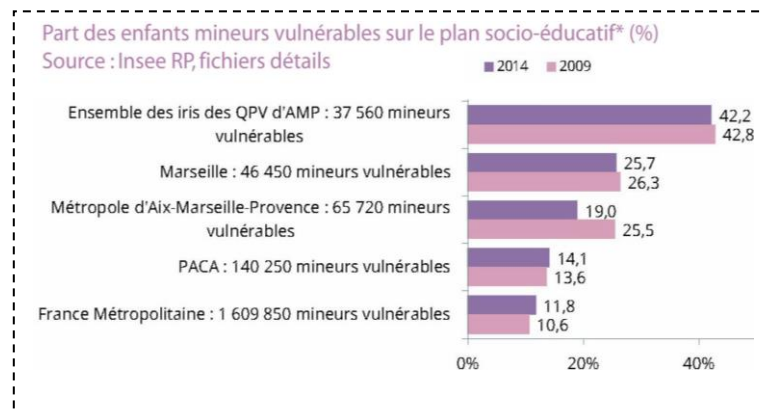
- de jeunes qui n'ont pas le bac dans les quartiers prioritaires.
- de jeunes qui n'ont pas le bac et qui vivent chez leurs parents
- de jeunes des quartiers prioritaires au regard de la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS)⁷ du représentant légal dans les lycées professionnels



Les travaux de l'éducation nationale (« L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France », du ministère de l'enseignement supérieur en 2017) mettent en évidence un taux d'accès au baccalauréat qui varie de 69% pour les enfants d'ouvriers ou d'employés à 87% pour les enfants de cadres ou de professions intermédiaires. Les freins peuvent reposer sur la question de la projection des parents pour leurs enfants et la connaissance des filières, le coût de poursuite des études, la mobilité que cela peut nécessiter.

⁶ Les 18-24 ans des QPV - Source : Insee RP, fichiers détails 2014 – Compas-Tis / CRPV-PACA Avril 2018

⁷ Part des élèves en lycée professionnel parmi l'ensemble des lycéens selon la PCS⁷ du représentant légal (en %) – Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Depp 2015. Compas-Tis / CRPV-PACA Avril 2018



Afin de mieux appréhender les besoins des enfants de 0 à 18 ans et de compléter cette analyse sur les parcours éducatifs, le CRPV, en partenariat avec le COMPAS, a travaillé sur la création d'un indicateur de fragilité⁸ des enfants mineurs.

L'ampleur des besoins : sur la base de cet indicateur, **l'ensemble des mineurs vulnérables en région représente 140.250 enfants.**

Dans le cadre de la politique de la ville, cet indicateur composite a deux intérêts particuliers : le premier est bien de recentrer les enjeux principaux de l'action des politiques publiques sur les questions éducatives (parentalité, réussite scolaire, accès aux soins, accès aux politiques publics des enfants des QPV), le second est d'accompagner les professionnels des Contrats de Réussite Éducative dans la définition des enjeux territoriaux. Ce constat rend nécessaire une action forte, volontariste, mais aussi coordonnée de tous les acteurs (CAF, Ville, Métropole Éducation Nationale, secteur associatif, ...), afin que ces inégalités de départ puissent être compensées par des politiques publiques et actions fortes.

⁸ Pour définir cet indicateur il a été retenu 7 indicateurs principaux de fragilité, tels que la situation familiale du ménage (structure de la famille, nombre d'enfants, ...), la situation socio-professionnelle des parents (activité des parents, chômage, niveaux de formation, ...), l'environnement de l'enfant (rapport entre nombre de pièce et taille de la famille, type de logement, mixité sociale). Il a été fait le choix de retenir la notion de fragilité si 4 des 7 indicateurs présentent une situation de difficulté.

VIII. Sport et culture

Les pratiques sportives des jeunes en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : un encadrement spécifique et inégalement réparti sur le territoire

En 2015, on compte 219 161 licences qui ont été délivrées aux jeunes de 15-29 ans en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce nombre de licences représente ainsi 18,6 % du nombre total de licences délivrées en région, contre 20,9 % au niveau national. Le taux de licences des 15-29 ans par habitant s'élève à 26,3 % en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ainsi, comparé à la situation au niveau national, la pratique sportive encadrée des 15-29 ans est un peu moins soutenue que dans le pays (le taux par habitant étant de 28,1% en France).

Les jeunes de la région ont des pratiques diversifiées selon le département. Le département Alpin est celui qui enregistre le taux de licences par habitant le plus haut de la région : 39,4% des jeunes de 15-29 ans sont licenciés, contre 25,3% dans le département des Bouches-du-Rhône. Ces différences s'expliquent en majeure partie par une offre d'équipement plus riche dans les Alpes, avec notamment les sports de natures beaucoup plus présents dans ce département montagneux.

Le football, première fédération de France en nombre de licences, est également le sport encadré le plus pratiqué chez les jeunes de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Au sein de cette fédération, ce sont 33 488 licences délivrées en 2015 en région (soit 30,4 % du nombre total de licences délivrées par cette fédération en région). L'équitation (11 173 licences aux 15-29 ans), ainsi que le tennis (11 811 licences aux 15-29 ans) sont également des sports plébiscités par les jeunes en 2015 en région.

Les pratiques sportives sont différentes selon le sexe. La part des licences féminines des 15-29 ans s'élève à 30,4% en région, ce qui est égal au niveau national qui s'élève à 32,5%. Au sein de la région, la pratique sportive féminine se distingue dans le département des Hautes-Alpes, avec une part de licences féminines de 34,3%, alors que le département des Alpes-Maritimes comptabilise le taux de licences féminines le plus bas (29,3%).

Département	Nb de licences totales délivrées	Nb de licences 15-29 ans	Pop 2015 des 15-29 ans	Taux de licences des 15-29 ans par habitant (de 15-29ans) (en %)	Part des licences féminines de 15-29 ans (en %)	Taux de licences des 15-29 ans (%)
04	43 036	7465	22429	33,2	32,7	17,3
05	45 308	7981	20255	39,4	34,3	17,6
06	243061	45731	175126	26,1	29,3	18,8
13	484784	92796	366393	25,3	30,2	19,1
83	235589	40410	158226	25,5	30,4	17,2
84	17049	24781	90997	27,2	30,9	19,8
Région	151589	219161	833426	26,3	30,4	18,6
France entière	15 884 639	3 315 568	11 787 061	28,1	32,5	20,9

Source : INJEP - MEOS, Recensement mené auprès des fédérations sportives agréées, traitement DRDJSCS PACA

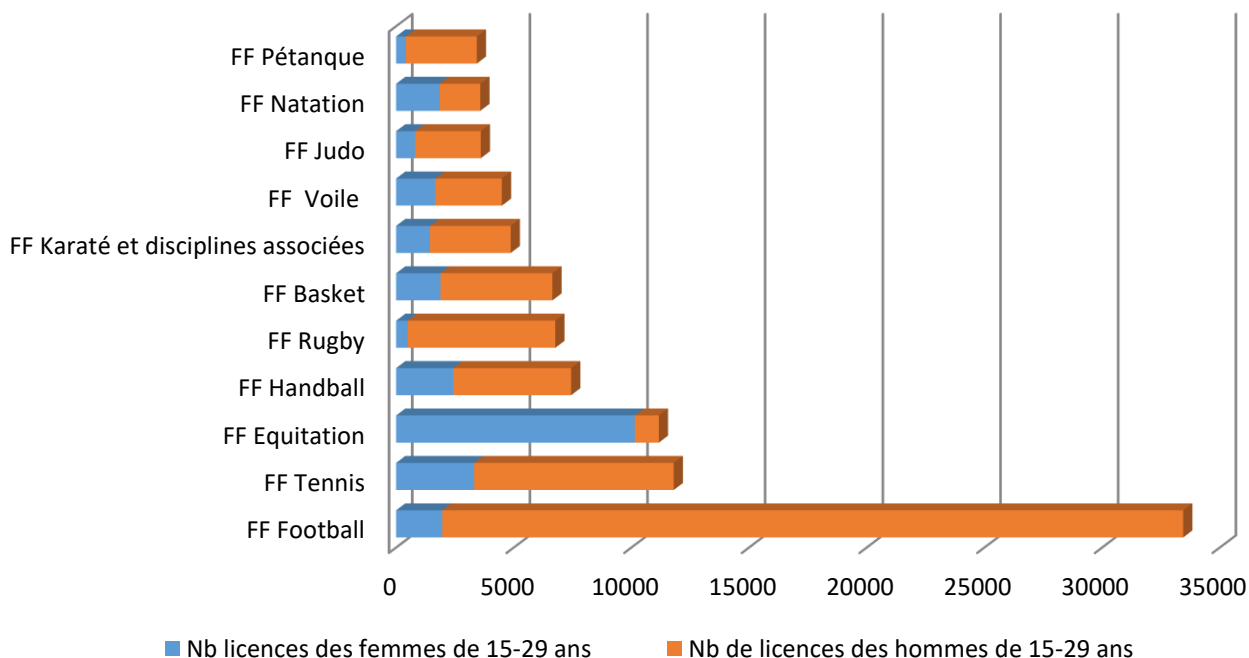
NB : Le recensement annuel des licences auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports permet de mesurer le niveau et l'évolution dans le temps de la pratique sportive encadrée. Ces statistiques fournissent un éclairage pour les politiques publiques de développement du sport, tant au niveau national que territorial. Il s'agit d'un recensement au lieu d'habitation de la personne et non au lieu de pratique.

Les données issues du recensement sont dans un second temps **géocodées par l'Insee**, afin de pouvoir communiquer ces fichiers au niveau communal.

Les données ne sont pas disponibles pour l'ensemble des fédérations. Un certain nombre d'entre elles ne disposaient pas de données totalement géo localisables à la commune permettant une exploitation exhaustive.

Les données géocodées ont donc été traitées afin de pouvoir communiquer une **estimation** du nombre de licences par commune et par fédération.

Nombre de licences selon la fédération en 2015



Les pratiques culturelles des jeunes en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : un accès qui se développe grâce à l'action culturelle, l'information et l'enseignement.

Le panorama culturel de la région se caractérise par des activités et des propositions artistiques nombreuses et diversifiées. Le poids du secteur culturel est particulièrement élevé au regard des autres régions. Ce développement culturel est lié au profil touristique et à l'économie tertiaire du territoire, avec la présence importante d'étudiants et de touristes. L'offre culturelle est attractive, notamment avec ses 1 800 festivals programmés à l'année, illustrée par une importante fréquentation dont une grande partie de jeunes (C'est Sud, Les plages électroniques, La Fiesta des Suds, Marsatac, Le Delta festival, Acontraluz, Les Suds à Arles...). La musique est la forme artistique la plus privilégiée chez les jeunes. Entre concerts, festivals et pratiques en amateur, les propositions du secteur des musiques actuelles sont particulièrement tournées vers la jeunesse.

L'accès à la culture par le prisme de l'Éducation artistique et culturelle (EAC)

L'Éducation artistique et culturelle est une politique publique co-construite entre les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture et partagée avec une collaboration des collectivités locales. Cette dimension transversale, partenariale et territoriale se traduit par des formes très variées de mise en œuvre de projets et d'actions dans les territoires. L'accès des jeunes à la culture est l'objectif de cette politique déployée dès la petite enfance jusqu'aux études supérieures.

La mise en œuvre des actions est très souvent opérée en milieu scolaire et touche un nombre croissant de jeunes avec des évolutions récentes notables. 65% des établissements scolaires déclarent avoir un volet culturel dans leur projet d'établissement et la collaboration avec les structures culturelles est désormais formalisée par une convention pour un établissement sur 5.

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur y participe notamment au travers de son dispositif INES, touchant un nombre important de lycéens et apprentis. Le dispositif national

CULTUR
L'agenda culturel Provence-Alpes-Côte d'Azur

d'éducation à l'image, déployé en région notamment par Cinémas du sud, permet notamment aux jeunes de forger et de diversifier leur culture cinématographique. Pour la 20^{ème}

édition en 2017-2018, 150 établissements scolaires ont participé avec 22 263 lycéens et apprentis de la région. L'opération Trop puissant est une campagne de prévention des risques auditifs réalisée depuis 17 ans auprès des jeunes. Des séances de sensibilisation sont organisées dans les établissements scolaires de la région et lors de concerts. L'opération Orchestres dans les lycées, à destination prioritairement des lycées professionnels, sensibilise environ 450 lycéens par établissement à l'écoute de l'orchestre et initie une pratique artistique pour une trentaine d'entre eux. Le Prix littéraire des lycéens et apprentis sensibilise aux métiers du livre et encourage le plaisir de la lecture au travers de la rencontre avec la création contemporaine d'auteurs vivants. Pour la 15^{ème} édition en 2018-2019, 27 établissements scolaires, 31 librairies et 23 bibliothèques y participent, ainsi qu'un jury de 1 000 jeunes qui travaillent toute l'année autour d'une sélection de 12 ouvrages.

L'accès à la culture par le prisme de l'information et de la tarification / Culturo & e-Pass Jeunes

Les pratiques culturelles naissent aussi grâce à la circulation de l'information, notamment via des canaux numériques que sont la navigation internet, les réseaux sociaux, les applications dédiées... L'agenda culturel régional Culturo développé en 2016 par l'Arcade est un portail web (www.culturo.fr), accessible sur toutes les plateformes fixes et mobiles. Il propose plus de 20 000 événements par an toutes disciplines culturelles confondues. Son objectif est d'intensifier et diversifier les pratiques culturelles sur la région en offrant une accessibilité à toute l'offre culturelle du territoire sur un seul support.

Il s'adresse plus particulièrement aux 265 000 jeunes (lycéens, apprentis, étudiants en



formation sanitaire et sociale, et stagiaires de la formation professionnelle) en relayant l'opération e-Pass Jeunes de la Région. Dans une rubrique dédiée aux titulaires de la carte, une vingtaine de bons plans en continu sont offerts par des partenaires culturels, suscitant ensuite la curiosité de l'ensemble de l'offre culturelle. Le e-Pass propose également un crédit de 80 euros pour acheter des livres, des places de cinéma, de spectacle ou encore pour assister à des spectacles dans le cadre scolaire.

L'accès à la culture par le prisme de l'enseignement / de l'initiation à la formation professionnelle

Le territoire régional est riche en proposition d'apprentissage avec une multitude de structures d'enseignement et de pratique culturelle.

L'enseignement spécialisé, délivré par une centaine d'écoles de musique, danse, et art dramatique, dont une trentaine de conservatoires labellisés par le ministère de la Culture, couvre l'ensemble des départements. A cette offre de formation s'ajoute un nombre très important et diffus d'écoles municipales ou d'associations proposant des cours et ateliers de pratique. Plus de 1 800 lieux d'enseignement sont répertoriés en région.

Une dizaine d'établissements en région, pour un peu plus de 4 000 étudiants, couvrent les domaines de l'architecture, du patrimoine, des arts plastiques et du design, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel ; l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille, les Écoles supérieures d'art de Nice, Marseille, Avignon, Toulon et Aix, l'Institut d'enseignement supérieur de la musique euro-méditerranée IESM à Aix, l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles, l'École régionale d'acteurs de Cannes...

Et pour finir la formation universitaire délivrant des titres LMD et donnant accès à la recherche. Les quatre pôles universitaires (Aix-Marseille, Nice, Toulon, Avignon – Pays de Vaucluse) proposent plusieurs cursus de formation artistique spécialisée ainsi qu'une importante offre en formation administrative (gestion-management, droit, information-communication, médiation), avec des masters liés au management culturel et au droit (Iup Aic à Arles et l'Impgt à Aix), la médiation culturelle (à Marseille et Nice) et la communication (à Avignon).

Un grand nombre d'organismes de formation professionnelle continue proposent également tout au long de l'année des stages courts ou des formations longues, dans les différents domaines de la culture, que ce soit sur les domaines artistique, technique ou administratif.

Les aides culturelles

La politique culturelle, au regard de la loi NOTRe, fait partie des compétences partagées que mène la Région de concert avec l'Etat, ainsi que d'autres collectivités territoriales.

A l'égard des jeunes, la politique culturelle de la Région cherche avant tout à valoriser les grands événements ou lieux artistiques et historiques de la région afin de les faire découvrir aux jeunes.

La Région a souhaité donner accès aux jeunes aux différentes manifestations culturelles qui sont organisées sur le territoire, de les ouvrir à la pratique artistique, ainsi qu'à des univers qui peuvent leur sembler lointains et/ou inaccessibles. On peut notamment citer les dispositifs suivants :

- Lycéens au Festival d'Avignon
- Lycéens au Festival d'art Lyrique d'Aix-en-Provence
- Lycéens au Festival de la Roque d'Anthéron
- Rentrée en image
- Orchestre dans les lycées
- Prix littéraire
- Lycéens au cinéma
- Passeurs d'images.

Si l'on additionne le nombre de jeunes touchés par ces dispositifs, on constate qu'ils concernent, en cumulé, **30 098** personnes, néanmoins il faut prendre ce chiffre avec précaution car un même jeune peut être concerné par plusieurs dispositifs.

La Région a également adopté des mesures en vue de faire perdurer la mémoire collective sur le passé de la France notamment au travers d'actions telles que :

- Le programme mémoire et citoyenneté
- Les visites à la Fondation du camp des milles

Toujours en cumulé, ces actions visant à souligner l'importance de la mémoire historique chez les jeunes ont visé **1685** bénéficiaires.

Chaque année l'Education Artistique et culturelle est financée à hauteur de 1,2 millions d'euros.



Enfin, il nous faut mettre en lumière l'e-PASS JEUNES. Cette carte destinée aux lycéens, apprentis, élèves et étudiants du sanitaire et du social ou stagiaire de la formation professionnelle entre 15 et 25 ans, offre 80 € pour acheter des livres (28€), des places de cinéma (12€), des places de spectacles (10€), des sorties scolaires (10€), une licence sportive différente de celle du sport pratiqué l'année précédente (20€), ainsi que des « Bons Plans ».

Ce Pass s'inscrit dans une démarche volontariste de la Région. Pour la campagne 2019 qui se terminera fin août, d'ores et déjà plus de 34000 jeunes bénéficient de leur carte.

Le dispositif compte près de 450 partenaires et enregistre près de 300 sorties organisées dans le cadre scolaire, ce qui représente 4950 places financées.

Les aides sportives

Tout comme la politique culturelle, la politique sportive entre dans le cadre des compétences partagées au vu de la loi NOTRe. Elle s'inscrit elle aussi pleinement dans la volonté de soutenir les associations sportives du territoire et de garantir aux habitants (et souvent, d'abord, aux jeunes) du territoire un accès à des équipements sportifs variés et de qualité.

La Région intervient principalement par le biais de subventions permettant de financer :

- Des évènements sportifs ;
- Des clubs et des fondations sportives ;
- Des emplois sportifs ;
- Le plan voile et nautisme.

Le total des montant de ces subventions s'élève à **9 804 000** euros.

Elle intervient également au travers d'un contrat de prestation de service concernant l'achat de prestations de visibilité sur de grands événements sportifs. Cette prestation s'élève à **1 763 562** euros.

En vue de préparer les épreuves de voiles des jeux Olympiques de 2024, la Région va mettre en œuvre un **plan voile et nautisme 2018 – 2024** (21 millions d'euros jusqu'en 2024 finançant : les Pôles Espoirs de Voile, les infrastructures et équipements, les associations et clubs, les formations, etc.)

IX. Source et Glossaire

Formation initiale et continue : quels enjeux en Provence - Alpes - Côte d'Azur ?

Fiche rédigée par Cécile Reveille-Dongradi, Observatoire régional des métiers (ORM)

COLLECTIF D'AUTEURS, sous la direction de DONGRADI A. (Conseil régional) et PETROVITCH A. (ORM), *Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles 2016-2022. Panorama introductif à la relation formation-emploi*, Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur, juillet 2016

COGOLUEGNES C., LANDRIER S., SUBRA A., *Quels potentiels d'emplois pour les diplômés de BTS-DUT en PACA ? Regard sur deux domaines stratégiques : l'aéronautique et le naval/maritime*, ORM, « Grand angle », n° 4, mai 2018

HOUMAIR S., PETROVITCH A. et REVEILLE-DONGRADI C. (ORM), BELLE R., D'ANGELO V. et MEYER V. (Directrice), *L'Apprentissage : du potentiel en Provence - Alpes - Côte d'Azur. De l'état des lieux aux pistes d'action*, ORM, « Grand angle », n° 7, juillet 2018

Pour en savoir plus sur l'Observatoire régional des métiers : www.orm-paca.org

La Formation Initiale et insertion Professionnelle / Être diplômé permet de mieux s'insérer : COLLECTIF

Fiche rédigée par Cécile Reveille-Dongradi, Observatoire régional des métiers (ORM)

COLLECTIF D'AUTEURS, sous la direction de DONGRADI A. (Conseil régional) et PETROVITCH A. (ORM), *Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles 2016-2022. Panorama introductif à la relation formation-emploi*, Conseil régional Provence - Alpes - Côte d'Azur, juillet 2016

DUMORTIER A.-S., REVEILLE-DONGRADI C., STEPHANUS C., « Quels sont les profils des jeunes qui ne s'inscrivent pas dans des situations d'emploi durable et progressif ? Comparaison PACA/France », in *Rendement éducatif, parcours et inégalités dans l'insertion des jeunes, Recueil d'études sur la Génération 2010*, Céreq, « Céreq Échanges », n° 5, mai 2017

Pour en savoir plus sur l'Observatoire régional des métiers : www.orm-paca.org

Santé / Vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) : une très faible couverture vaccinale chez les jeunes filles de la région Sud

Fiche rédigée par l'Observatoire Régional de la Santé Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Pour en savoir plus sur les activités et les études de l'Observatoire : www.orspaca.org

Pour accéder à des indicateurs complémentaires sur la santé de la population régionale : www.sirsepaca.org

Références

1. Beck F, Richard J-B. Les comportements de santé des jeunes - analyses du baromètre santé 2010. Saint-Denis (France): INPES éditions; 2013.
2. Cantiteau C, Cortaredona S, Verger P. Usages de tabac, d'alcool et de drogues illicites et pratiques de jeu en région Paca. Marseille: ORS Paca - SESSTIM (UMR 912 Inserm-IRD-Université Aix-Marseille); 2013. 28 p.
3. Observatoire Français des Drogues et des toxicomanies. Données régionales ESCAPAD 2014. OFDT; 2015.
4. DREAL PACA, Observatoire Régional de la Sécurité Routière. Accidents de la route en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Chiffres clés 2016. DREAL PACA; 2017.
5. Ovieve F, Roussel P, Commissariat général du Développement Durable. Les deux-roues motorisés au 1er janvier 2012. Chiffres Stat. 2013;400.
6. Vilain A. Les interruptions volontaires de grossesse en 2016. Etudes Résultats DREES. 2017; 1013.
7. Vilain A, Mouquet M-C. Les interruptions volontaires de grossesse en 2010. Etudes Résultats DREES. 2012;804.
8. Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur. Baromètre santé environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur 2017. 2018. 12 p.
9. ORS PACA. Les consommations alimentaires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Baromètre Santé Nutrition 2008. 2010;20.
10. Lions C, Bocquier A, Verger P. Présentation, méthodologie et synthèse en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Baromètre Santé Nutrition 2008. 2010;8.
11. Équipe de surveillance et d'épidémiologie nutritionnelle (Esen). Étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition (Esteban), 2014-2016. Volet Nutrition. Chapitre Corpulence. Saint-Maurice: Santé Publique France; 2017. 42 p.
12. République Française. Priorité Prévention - rester en bonne santé tout au long de sa vie [Internet]. Paris: République Française; 2018 p. 47.
13. Dumesnil H, Cortaredona S, Feroni I, Verger P. La santé mentale en région PACA. Marseille: ORS Paca - SESSTIM (UMR 912 Inserm-IRD-Université Aix-Marseille); 2012. 14 p.
14. Santé Publique France. Vaccination. Bull Santé Publique Provence-Alpes-Côte Azur. 2018;10.
15. Lions C, Pulcini C, Verger P. Papillomavirus vaccine coverage and its determinants in South-Eastern France. Médecine Mal Infect. 2013;43(5):195-201.

16. Rey D, Fressard L, Cortaredona S, Bocquier A, Gautier A, Peretti-Watel P, et al. Vaccine hesitancy in the French population in 2016, and its association with vaccine uptake and perceived vaccine risk–benefit balance. *Eurosurveillance*. 2018;23(17).
17. Minary L, Cambon L, Martini H, Wirth N, Acouetey DS, Thouvenot F, et al. Efficacy of a smoking cessation program in a population of adolescent smokers in vocational schools: a public health evaluative controlled study. *BMC Public Health*. 2013;13(1).
18. Reno JE, O’Leary S, Garrett K, Pyrzanowski J, Lockhart S, Campagna E, et al. Improving Provider Communication about HPV Vaccines for Vaccine-Hesitant Parents Through the Use of Motivational Interviewing. *J Health Commun*. 2018;23(4):313-20.

Glossaire

Allocation aux adultes handicapés

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui permet d'assurer un minimum de ressources. Elle est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources.

Prime d'activité

Au 1er janvier 2016, la composante activité du RSA et la Prime pour l'emploi (PPE) ont fusionné pour devenir la Prime d'activité (PA). Cette nouvelle prestation s'adresse aux travailleurs de plus de 18 ans dont le revenu d'activité est inférieur à 1500 € net (1,3 Smic pour une personne seule).

RSA

Le revenu de Solidarité active (RSA), entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine, se substitue au revenu minimum d'insertion et à l'allocation parent isolé. Il s'inscrit dans une politique d'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté.

Ce dispositif se compose de deux volets :

- Une incitation financière, qui vise à garantir un revenu qui varie en fonction des ressources et de la composition du foyer;
- Un accompagnement dans ou vers l'emploi, afin de favoriser l'accès à un emploi durable par la mise en œuvre d'un accompagnement social ou professionnel.

Taux de pauvreté

Proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros par UC) qui correspond 60 % de la médiane des niveaux de vie français (1 028 € en 2015 - *source Insee*).

Unité de consommation (UC)

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie des ménages de taille ou de composition différentes. Les unités de consommation sont calculées de la manière suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans ;
- les Caf ajoutent au calcul 0,2 UC pour les familles monoparentales.

X. Les partenaires

- Pour accéder à des indicateurs complémentaires sur la santé de la population régionale : www.sirsepaca.org



